

**PLAN
CLIMAT
AIR
ENERGIE
TERRITORIAL
2023-2029**

PROGRAMME D' ACTIONS

SOMMAIRE

AXE 1. Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes

1.1. Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale	Action 1.1.1	Structurer la protection des côtes du risque submersion via des équipements et travaux
	Action 1.1.2	Anticiper et s'organiser collectivement en prévision des risques littoraux
1.2. Concevoir un urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations	Action 1.2.1	Renaturer les espaces urbanisés
	Action 1.2.2	Favoriser la perméabilité des sols

AXE 2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales

2.1. Concilier transition énergétique, paysages et architecture du territoire	Action 2.1.1	Modifier les barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des énergies renouvelables
2.2. Réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti	Action 2.2.1	Soutenir massivement la rénovation et la construction durable de l'habitat
	Action 2.2.2	Réduire et optimiser la consommation énergétique du patrimoine public (bâtiments, éclairage public)
2.3. Développer la production d'énergie propre et locale pour une meilleure autonomie	Action 2.3.1	Investir massivement dans l'énergie solaire photovoltaïque et thermique
	Action 2.3.2	Développer le photovoltaïque en autoconsommation collective
	Action 2.3.3	Diversifier le mix énergétique du territoire par le développement d'autres énergies décarbonées

AXE 3. Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire

3.1. Aménager un territoire de proximité	Action 3.1.1	Dynamiser les centres-bourgs pour limiter les déplacements quotidiens
	Action 3.1.2	Développer l'offre et faciliter l'accès aux logements pour réduire les flux de mobilité
3.2. Accompagner et développer une offre de mobilité durable	Action 3.2.1	Améliorer l'intégration de la mobilité durable dans la planification territoriale
	Action 3.2.2	Développer la pratique du vélo
	Action 3.2.3	Renforcer les solutions alternatives à la voiture individuelle

AXE 4. Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources

4.1. Favoriser la biodiversité de la faune et de la flore	Action 4.1.1	Préserver les espaces agricoles et développer les pratiques agro-écologiques
	Action 4.1.2	Protéger les milieux naturels et boisés
4.2. Restaurer et entretenir le potentiel des marais	Action 4.2.1	Mener la stratégie marais pour renforcer leur rôle de séquestration carbone et de protection face à la submersion
4.3. Accompagner la gestion de la ressource en eau	Action 4.3.1	Economiser l'eau et valoriser les eaux usées et pluviales
	Action 4.3.2	Développer une ressource locale en eau potable

AXE 5. Adapter nos modes de production et de consommation

5.1. Favoriser une économie locale durable et résiliente	Action 5.1.1	Encourager et valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques
--	-------------------------------	--

	Action 5.1.2	Concevoir les ZAE (Zones d'Activités Economiques) en cohérence avec les objectifs de transition
	Action 5.1.3	Promouvoir un tourisme durable et responsable
	Action 5.1.4	Etudier une gestion collective de la logistique des marchandises via un point relai logistique
5.2. Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage	Action 5.2.1	Réduire la production de déchets et favoriser le recyclage
	Action 5.2.2	Encourager le réemploi et la réparation
5.3. Encourager une alimentation plus saine, plus sûre, plus juste et plus durable	Action 5.3.1	Développer les circuits courts et la production locale
	Action 5.3.2	Accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective
	Action 5.3.3	Limiter le gaspillage alimentaire
AXE 6. Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire		
6.1. Impliquer et mobiliser localement dans la démarche de transition du territoire	Action 6.1.1	Communiquer et animer une dynamique autour du plan climat et des enjeux climat-air-énergie
	Action 6.1.2	Mener une coopération locale autour des enjeux climat-air-énergie
6.2. Maintenir une trajectoire innovante et exemplaire	Action 6.2.1	Améliorer le bilan carbone de la politique d'achat et du budget
	Action 6.2.2	Maintenir et continuer d'agir sur la qualité de l'air extérieur et intérieur
	Action 6.2.3	Encourager les expérimentations et les démarches innovantes

Axe	1. Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes
Objectif	1.1. Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale
Action	1.1.1. Structurer la protection des côtes des risques érosion et submersion via une gestion adaptée et intégrée
Intérêt pour le territoire	<p>Avec près de 100 km de côtes d'une diversité singulière (côte à falaise, dunes sableuses, vasière...), le littoral de l'île d'Oléron est soumis à de fortes pressions naturelles liées aux aléas submersion et érosion marine.</p> <p>Conjugué aux nombreux enjeux présents à l'arrière immédiat du trait de côte (zones bâties, activités économiques, touristiques...), cette étroite bande côtière reste très vulnérable face aux risques littoraux, en particulier dans le contexte actuel de réchauffement climatique.</p> <p>En complément du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), il est essentiel de construire une stratégie de gestion de la bande côtière qui soit durable et coordonnée à l'échelle de l'île, pour concilier à court, moyen et long terme, les enjeux d'aménagement du territoire face aux risques littoraux.</p>
Articulation avec l'existant	<p>Le PAPI de l'île d'Oléron validé dès 2012 a permis de mettre en œuvre un programme d'actions concrètes de lutte contre la submersion en aménagement de nouveaux systèmes de protection collective et en proposant des diagnostics aux particuliers situés en zone non protégée leur permettant de faire des choix quant aux mesures de réduction des vulnérabilités adaptées pour leur logement.</p> <p>La Stratégie de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC), adoptée en 2021 est un document stratégique et opérationnel complémentaire qui a permis de diagnostiquer à l'échelle de l'île les secteurs soumis aux aléas érosion et/ou submersion, les enjeux associés à protéger et les modes de gestion ou de surveillance appropriés. Des études complémentaires à mener dans cette première phase de déploiement du programme d'action de la SLGBC doivent permettre de préciser les actions à déployer pour protéger ces zones sensibles.</p> <p>La protection du littoral se traduit également via la Charte Oléron Qualité Littoral (OQL) sur laquelle la CCIO s'appuie pour réhabiliter les parkings d'accueil et les accès aux plages.</p>
Cibles	Communes, citoyens
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Littoral
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Marennes-Oléron • GIP Littoral • OCNA : Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine • Agence de l'eau Adour-Garonne • Région Nouvelle Aquitaine • Département de la Charente Maritime • Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) • Conservatoire du littoral • Office National des Forêts
Étapes de mise en œuvre	<p><u>Planifier et organiser la gestion de la bande côtière</u></p> <p>1. Porter la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) La SLGBC permet d'apporter une réponse adaptée face aux enjeux humains et matériels identifiés face aux risques naturels de submersion et d'érosion. Cette stratégie comporte un plan d'action avec une vision à court, moyen et long terme.</p> <p>2. Communiquer sur l'évolution des vulnérabilités des espaces littoraux. Il est indispensable d'étudier les évolutions des vulnérabilités du territoire face à l'érosion et à la submersion : cartographier l'évolution du trait de côte et les variabilités des volumes de sédiments et les zones soumises aux aléas. Cette cartographie permet à la fois de mettre en évidence les poches de vulnérabilités actuelles du territoire, de les confronter aux projections climatiques disponibles, tout en contribuant à entretenir la mémoire locale du risque.</p> <p>3. Aménager durablement le littoral à travers la Charte Oléron Qualité Littoral (OQL) qui permet une gestion durable de l'accès au littoral et permet d'anticiper le recul du trait de côte notamment par le déplacement d'infrastructures trop proche des côtes comme certains parkings par exemple.</p> <p><u>Mener une gestion adaptée des ouvrages contre la submersion et le recul du trait de côte</u></p> <p>4. Anticiper la maîtrise d'ouvrage et la réhabilitation de certains ouvrages de protection. La Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) confie la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) au bloc communal. Les communes et établissements publics de</p>

	<p>coopération intercommunale à fiscalité propre doivent prendre en charge, entre autres, la compétence de défense contre les inondations et contre la mer, et en particulier l'établissement et la gestion des ouvrages de prévention des risques lorsque l'intérêt général est concerné.</p> <p>5. Promouvoir et maintenir les systèmes naturels de défense (écosystèmes dunaires et marais) Les plages, dunes et marais constituent des protections naturelles contre les risques littoraux. La réduction des aléas par l'accompagnement des processus naturels vise à intervenir de manière ponctuelle et limitée sur la dynamique du littoral et la mobilité du trait de côte à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le confortement dunaire (rechargement sédimentaire) ; • La préservation et, le cas échéant, la réhabilitation des écosystèmes jouant un rôle "tampon" entre la mer et les enjeux : dunes, marais et forêts littorales ; • La dépoldérisation, c'est-à-dire la remise en eau partielle ou totale des terres gagnées autrefois sur la mer. 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des actions de la SLGBC • Suivi des indicateurs d'érosion • Nombre d'aménagements créés, modernisés ou entretenus 		
Points de vigilance	<p>Les défenses lourdes présentent un certain nombre d'inconvénients : coût d'aménagement et d'entretien généralement très élevés, ouvrages qui entraînent des modifications des dynamiques hydro-sédimentaires aggravant souvent l'érosion côtière dans les zones non protégées, aménagements qui génèrent des impacts négatifs sur les écosystèmes et les paysages, ouvrages frontaux qui créent un risque de submersion brutale et potentiellement dévastatrice des zones arrière en cas de rupture, artificialisation du trait de côte néfaste sur le plan paysager et en termes d'accès du public à la mer, pouvant réduire l'attractivité du site.</p> <p>Les mesures destinées à accompagner les processus naturels ne sont pas exemptes d'inconvénients si elles ne sont pas étudiées de manière à minimiser leur impact sur les milieux, les paysages et l'accès aux plages. Les interventions doivent être renouvelées régulièrement et faire l'objet d'un suivi continu. En fonction des sites et des dynamiques hydro-sédimentaires locales, l'efficacité de ces mesures pourra être limitée.</p>		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
1 ETP	90 000 €	Action principale engagée, à poursuivre et approfondir	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de l'aléa érosion côtière à l'échéance 2050 en Charente-Maritime http://www.observatoire-cote-aquitaine.fr/Une-cartographie-de-l-alea-erosion-cotiere-a-l-echecance-2050-en-Charente • Rapport de la sensibilité à l'érosion côtière du littoral de nouvelle aquitaine (GIP Littoral) https://www.giplittoral.fr/ressources/sensibilite-lerosion-cotiere-du-littoral-de-nouvelle-aquitaine-extension-la-charente • Depuis la tempête Xynthia, 10 ans d'action pour renforcer la prévention des risques d'inondation et de submersion marine, 2020 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20200212_DP_tempete%20Xynthia_vdef_0.pdf • Guide de gestion du trait de côte du département de la Manche, CEREMA, 2019 https://www.manche.gouv.fr/contenu/telechargement/42604/299911/file/rapport.pdf 		

Axe	1. Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes
Objectif	1.1. Intégrer l'érosion et le risque de submersion dans la gestion de la zone littorale
Action	1.1.2. Anticiper et s'organiser collectivement en prévision des risques littoraux
Intérêt pour le territoire	<p>La tempête Xynthia qui a frappé l'île d'Oléron en 2010 a montré la fragilité de la réponse en cas de risque majeur. Le nombre d'événements exceptionnels tend à augmenter avec le changement climatique. C'est pourquoi le développement de la culture du risque est indispensable. Selon le portail national de références Géorisques, il s'agit de "la connaissance par tous les acteurs (élus, techniciens, citoyens, etc.) des phénomènes naturels et l'appréhension de la vulnérabilité. L'information des populations, et ceci dès le plus jeune âge, est le moteur essentiel pour faire progresser la culture du risque. Celle-ci doit permettre d'acquérir des règles de conduite et des réflexes, mais aussi de débattre collectivement des pratiques, des positionnements, des enjeux, etc.". Des citoyens et des élus bien informés sont capables d'adopter des réflexes adaptés.</p> <p>Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, chaque commune qui possède un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) doit proposer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il rassemble les documents de compétences des communes en matière d'information, prévention et de protection des citoyens en cas d'événements pouvant porter atteinte à la sécurité civile. Parmi ces documents, le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) est à destination des habitants. Il permet de résumer les comportements à avoir selon le risque encouru.</p> <p>L'évolution de la réglementation en matière de sécurité civile et notamment la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 précise qu'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) « est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde en application de l'article L. 731-3. » Le PICS ne remet pas en cause le PCS et le pouvoir de police du maire qui reste garant de la sécurité sur sa commune mais permet de mobiliser les capacités intercommunales, de mutualiser et harmoniser les capacités communales et d'assurer la continuité des compétences communautaires.</p>
Articulation avec l'existant	<p>Les risques sont pris en compte dans certains documents d'urbanisme comme le SCoT, le PAPI ou le PPRN. Trois expositions sur la prévention des inondations et submersions ont été réalisées depuis 2015 par la CCIO. Le rappel d'événements marquants permet de conserver une mémoire du risque. Des repères de crue ont été déposés suite à la tempête Xynthia et des actions ont été menées pour rappeler les 10 ans de la tempête.</p> <ul style="list-style-type: none"> • SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Marennes-Oléron • PPRN (Plan de Prévention des risques Naturels) de l'île d'Oléron • PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de l'île d'Oléron <p>L'élaboration en cours du PICS doit permettre à la CCIO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De centraliser et mutualiser les données des PCS communaux • D'assurer son rôle de coordinateur de crise • De définir son action en cas de crise
Cibles	Communes, Citoyens
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Littoral
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Marennes-Oléron • Agence de l'eau Adour-Garonne • La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) • Conservatoire du littoral • SDIS 17 • Gendarmeries • Organismes formateurs ou animateurs dans le domaine • Météo France • Ecoles du territoire • Universités

<p>Étapes de mise en œuvre</p>	<p>1. Améliorer et mettre à jour les outils de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) Déployer des outils facilitateurs pour la gestion de crise à l'échelle intercommunale : créer un Plans Inter-Communal de Sauvegarde (PICS) Mettre à jour les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) Rendre les documents facilement accessibles sur les sites internet de la CCIO et des communes Mettre en place une vigilance spécifique vagues-submersions <p>2. Développer la « culture du risque » par la communication, la sensibilisation et la formation et permettre l'appropriation collective</p> <ul style="list-style-type: none"> S'accompagner des services d'organismes formateurs et/ou animateurs compétents dans le domaine Proposer des actions auprès des écoles pour que les enfants adoptent les bons gestes dès le plus jeune âge (diffusion de films ou vidéos, atelier de dessin, maquette, construction, stand, jeux de société, parcours d'enquête, etc.) Multiplier les exercices de gestion de crise (Exemple : Exercice alerte submersion) Proposer des actions auprès des seniors, car ce sont eux qui ont la mémoire des événements passés liés au risque. Il est donc important de recueillir leurs souvenirs et également leurs sentiments actuels vis-à-vis du risque, afin de partager et d'assurer la transmission de ces informations auprès des jeunes générations <p>3. Créer un outil de communication type observatoire grand public du littoral avec partage de données géographiques sur le site de la CCIO</p> <p>4. Soutenir les protections individuelles des logements et adapter les constructions face aux risques littoraux</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers réalisés avec les écoles par an Elaboration du PICS Mise à jour des PCS Mise à jour du DICRIM Mise à disposition des documents en ligne 		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> Associer la population le plus en amont possible des réflexions entreprises Déni de la réalité des risques par les habitants sur certains sites Coût et temps nécessaire à l'élaboration d'un document commun La perception du risque et l'implication individuelle sont intimement liées. De nombreux facteurs influencent la perception du risque et in fine l'adoption de comportements adaptés face à ce risque. Les actions qui ont vocation à sensibiliser les populations pour les amener à adapter leur comportement doivent tenir compte de ces facteurs locaux pour être totalement efficaces. Cela implique également qu'il est illusoire de penser qu'il pourrait exister une méthode unique permettant la sensibilisation des populations, quelle que soit la situation locale considérée 		
<p>Moyens humains</p>	<p>Moyens financiers</p>	<p>Calendrier</p>	
<p>0.5 ETP</p>	<p>50 000 €</p>	<p>Action en cours</p>	
<p>Ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> Arbres bleus, Un dispositif de sensibilisation du public sur les territoires soumis aux risques d'inondations https://www.ongbleuversant.org/arbres-bleus/ Adaptation des territoires littoraux Méditerranéens au changement climatique, Phase 3 : Propositions d'outils et méthodologies, CEREMA, 2021 https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/09/03_outils_methodo_propositions_v1-0.pdf Une étude des actions innovantes pour développer une culture du risque en Nouvelle-Aquitaine, CEREMA, 2020 https://www.cerema.fr/fr/actualites/etude-actions-innovantes-developper-culture-du-risque-0 		

Axe	1. Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes
Objectif	1.2. Concevoir un urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations
Action	1.2.1. Renaturer les espaces urbanisés
Intérêts pour le territoire	<p>La nature en ville apporte de nombreux services écosystémiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du risque d'inondation et de submersion par l'infiltration des eaux à la parcelle • Réduction des îlots de chaleur (ombre, évapotranspiration) • Développement de la trame verte et bleue ; augmentation de la biodiversité (déploiement des habitats et corridors écologiques) • Stockage carbone et amélioration de la qualité de l'air (captage du CO2, production d'O2) • Maintien de la fertilité des sols (aération, humus...) • Développement du confort et du bien-être de la population en agissant sur le cadre de vie (diversité d'ambiances, filtres visuels, écrans acoustiques)
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires), Trame Verte et Bleue • SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), Pôle d'Équilibre Territorial et Durable (PETR) Marennes-Oléron • Plan Arbre et Paysage, Département • Plan Paysage, PETR Marennes Oléron • Plan de mobilités douces • PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes • Réglementation associée aux sites classés et périmètre Monuments Historiques • Fonds de concours Oléron 2035 pour dynamiser les centres-bourgs
Cibles	Communes, Communauté de Communes
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Développement Économique - Poste de chargée de projets Aménagements et Paysages des centralités
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la communauté de communes (Service Espaces naturels, Mobilité, Technique, Énergie-Climat, Patrimoine, Urbanisme...) • 8 communes de l'île d'Oléron – élus, services (techniques, urbanisme...) • Pôle d'Équilibre Territorial et Durable (PETR) Marennes-Oléron • Conseil Départemental ; Direction de l'Environnement et Direction de l'Infrastructure • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) • Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine • Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime (CAUE 17) • Syndicat de Voirie de Charente-Maritime (SDV 17) • Bureaux d'études / entreprises (travaux, fournitures) ... • Associations locales de protection de l'environnement (CPIE, Maison de la Nature, LPO...) • Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) • Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Identifier et quantifier les potentiels de plantations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic croisé des données relevées sur le terrain et sur les bases SIG disponibles pour recenser les différents périmètres d'action possibles <i>Plantation, désimperméabilisation des sols, renaturation, végétalisation du bâti...</i> • Évaluer les potentiels et les priorités de végétalisation <i>Typologie d'adaptation aux services écosystémiques attendus des espaces, potentiel de plantation pleine-terre, développement et confortement des corridors de biodiversité, confort thermique, réduction des zones de carence en végétation, opportunités des projets engagé, financements possibles...</i> <p>2. Construire, au regard de ces potentiels, un plan d'orientation d'ensemble intégrant les objectifs qualitatifs, la faisabilité technique et les calendriers de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décliner les actions à mener de façon globale, multiscalaire et transverse • Utiliser les documents de planification et les outils juridiques <i>S'assurer de la prise en compte du SRADDET, SCoT, Plan départemental Arbre et Paysage et du Plan Paysage du PETR Marennes-Oléron</i> <i>Transcrire dans les PLU les obligations de plantation et de protection pour les opérations publiques et privées (cahier des charges et de prescriptions, règlement, OAP...)</i> <i>S'inspirer de l'étude SESAME du Cerema (projet considérant l'arbre et l'arbuste urbain sous l'angle des services écosystémiques rendus par essence)</i> <p>3. Mobiliser les acteurs (élus et agents des communes et autres acteurs publics et privés) au regard des orientations dégagées</p>

<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la prise en compte des enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation dans les projets <i>Commissions, clubs techniques, formations des agents, permanences CAUE/Conseil départemental ...</i> • Partager les bonnes pratiques de gestion appliquées par les services <i>Fiches pratiques et ateliers sur les principes de plantation, arrosage, la taille raisonnée et minimaliste et les soins respectueux de l'environnement (zéro phyto), les mesures de protection des arbres (notamment à proximité des travaux), les principes de surveillance de l'état de santé</i> • Informer en temps réel des actions de gestion des communes et valoriser et communiquer sur les résultats <i>Communiquer sur la plantation, l'abattage, le remplacement, la compensation, l'entretien, la taille et la valorisation des déchets verts...</i> • Encourager et accompagner les démarches participatives autour du végétal <i>Inventaire flore, permis de végétaliser, jardins participatifs, concours...</i> • Étudier la mise en place d'un réseau de fournitures (végétaux, terre végétale) adaptées au paysage et aux enjeux locaux <i>Contrats de culture avec les pépinières, Mise en place d'un label « Végétaux Oléronais », Espaces de stockage des terres mutualisés...</i> <p>4. Adapter les moyens organisationnels, budgétaires et humains à l'augmentation, la diversification et la protection des plantations <i>Les plantations doivent s'inscrire dans une vision à long terme en anticipant les futures évolutions urbaines et une gestion durable de nouveaux espaces végétalisés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de plan-guides comprenant l'analyse paysagère des projets et définissant des orientations paysagères de gestion adaptées aux enjeux climatiques • Assurer le suivi et la conduite du patrimoine végétal sur le territoire <i>Mobiliser les outils de suivi adaptés pour favoriser la démarche de gestion</i> • Faire évoluer les gammes végétales et les techniques en fonction des enjeux de biodiversité, de santé (<i>plantes nourricières, invasives, risques d'allergies...</i>) • Définir des indicateurs précis et fiables de la végétalisation du le domaine privé constructible à travers l'examen des volets paysagers des permis de construire • Assurer les moyens techniques, financiers et humains dédiés à la gestion de ces nouveaux espaces pour assurer leur pérennité • Inclure la recherche de financements pour favoriser les conditions de réussite des projets <p>Quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface de végétalisation (% augmentation) • Surface de désimperméabilisation (% réduction) • Évolution du nombre d'arbres plantés • Surface d'ilots de chaleur (% réduction) • Surface d'espaces identifiés comme majeurs dans la captation GES • Mesure du taux d'humidité dans l'air à proximité des zones végétalisées et relevé de températures <p>Qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi visuel • Diagnostics phytosanitaires du patrimoine arboré • Analyse agronomique des terres, analyse de pollution 		
<p>Points de vigilance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La renaturation des espaces urbanisés ne doit pas impacter les espaces agricoles • S'assurer de la compatibilité entre les espèces plantées et celles déjà présentes sur les sites (hors invasives) • Assurer les moyens techniques, financiers et humains dédiés à la gestion de ces nouveaux espaces pour assurer leur pérennité 		
<p>Moyens humains</p>	<p>Moyens financiers</p>	<p>Calendrier</p>	
<p>0,5 ETP</p>	<p>Entre 30 000 et 50 000 €/an</p>	<p>Action déjà engagée à intensifier en 2024 et maintenir sur le long terme</p>	
<p>Ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Désimperméabilisation et renaturation des sols : une série de fiches du Cerema https://www.cerema.fr/fr/actualites/desimpermeabilisation-renaturation-sols-serie-fiches-du#other-news • Renaturer les villes – Agence Régionale de la Biodiversité Île de France https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/ARB-idF - Renaturer les villes - WEB.pdf • Plus fraîche ma ville de l'ADEME : https://plusfraichemaville.fr/ 		

Axe	1. Adapter le territoire pour faire face aux risques d'érosion, de submersion et aux événements climatiques extrêmes.
Objectif	1.2. Concevoir un urbanisme adapté aux canicules estivales et aux fortes précipitations
Action	1.2.2. Favoriser la perméabilité des sols
Intérêt pour le territoire	La notion d'imperméabilisation désigne les sols bétonnés, asphaltés, qui empêchent l'eau de pluie de s'infiltrer dans la terre. Cette eau ruisselle sur les surfaces imperméables jusqu'à trouver un caniveau pour rejoindre les réseaux d'eau pluviale. Pour la gestion des eaux pluviales, des techniques alternatives au tout à l'égout existent : des mesures précautionneuses et de long terme (comme les noues, les bassins d'infiltration, les jardins de pluie), ainsi que la désimperméabilisation des sols pour limiter les ruissellements. Cette solution permet aussi de réduire le transport d'éléments polluants (huiles de voiture, gasoil...) par l'eau. Dans un espace urbanisé plus perméable, les sols retrouvent leur rôle naturel d'éponge. L'eau s'infiltrerait naturellement dans le sol, évitant les débordements et limitant le coût des réseaux de canalisation.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) Marennes-Oléron • Plan de paysage du PÉTR Marennes-Oléron • SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Charente • PLUs (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes • Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) des communes • Schéma directeur des eaux pluviales • Trame Verte et Bleue • Poste de chargée de projet Aménagements et Paysages des centralités à la Communauté de Communes
Cibles	Communes
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Urbanisme-Action foncière et Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • EAU 17 & RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau) de l'île d'Oléron • PÉTR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Marennes-Oléron • Agence de l'eau Adour-Garonne • EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassins) Charente • ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins) • Région Nouvelle-Aquitaine • CEREMA
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir la désimperméabilisation dans les documents de planification et dans les projets urbains <ul style="list-style-type: none"> • Inciter à la préservation des secteurs vis-à-vis des phénomènes liés à l'imperméabilisation à travers des objectifs volontaristes dans le SCoT et les PLUs. • Penser les objectifs de lutte contre l'imperméabilisation avec les politiques menées au titre de la préservation des espaces naturels et agricoles • S'interroger sur la nécessité d'imperméabiliser certains espaces lors de projets portés par la collectivité et lors de l'analyse de projets privés • Inciter à la réalisation des zonages pluviaux dans les SCoT et SAGE et les intégrer aux PLUs • Privilégier l'infiltration aux techniques classiques du "tout tuyau" 2. Recenser et hiérarchiser les espaces et opérations qui permettraient de réduire l'imperméabilisation du territoire ou ses impacts <ul style="list-style-type: none"> • Réduire systématiquement l'imperméabilisation à chaque aménagement ou rénovation porté sur le patrimoine public • Réduire l'imperméabilisation dans les secteurs à risques naturels importants • Privilégier les parkings écologiques et désimperméabilisés 3. Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans le projet <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les acteurs compétents du territoire et les études existantes • Articuler le projet avec la politique de gestion des espaces verts • Associer les habitants aux projets pour en déterminer les modalités de conception et les nouveaux usages • Sensibiliser les acteurs locaux (aménageurs, habitants, etc.) à la nécessité de limiter l'imperméabilisation des sols et ses impacts • Sensibiliser les acteurs locaux (aménageurs, habitants, etc.) aux techniques permettant une meilleure gestion des eaux pluviales au sein des projets

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de désimpermeabilisation (% réduction) • Nombre d'actions de sensibilisation organisées • Prise en compte des enjeux d'imperméabilisation et de désimpermeabilisation dans les documents de planification 		
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Si les zones identifiées peuvent convenir pour des mesures compensatoires (à l'artificialisation d'espaces naturels), utiles en perspective de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il est important de toujours considérer en premier lieu ces espaces pour eux-mêmes et non de les intégrer d'office dans une séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) • Les documents de planification sont des outils réglementaires avec des limites. Il convient de mobiliser aussi les outils de l'aménagement (chartes, démarches contractuelles ou cahiers de recommandations) pour favoriser la perméabilisation et la nature en ville • Si l'infiltration est à privilégier au sein des projets, il convient d'en juger l'opportunité en fonction des conditions locales (capacité d'infiltration, enjeux sanitaires et environnementaux) 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
0,2 ETP	Entre 10 000 et 15 000 €/an	Action secondaire à engager en 2025	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Désimpermeabilisation et renaturation des sols : une série de fiches du Cerema https://www.cerema.fr/fr/actualites/desimpermeabilisation-renaturation-sols-serie-fiches-du#other-news • Vers la ville perméable : comment désimpermeabiliser les sols ? https://territoire-environnement-sante.fr/sites/pnse4/files/fichiers/2020/10/0012_Vers%20la%20ville%20perm%C3%A9able%20comment%20d%C3%A9simperm%C3%A9abiliser%20les%20sols.pdf • Revêtements perméables des aménagements urbains : Typologie et Caractéristiques techniques https://www.mavillepermeable.fr/uploads/resource/2021_plante-et-cite_revetements_perméables.pdf • A l'eau les idées reçues ! https://www.mavillepermeable.fr/uploads/resource/2021_fne-aura_a-l-eau-les-idees-recues.pdf • Ma ville perméable – Ressources techniques https://www.mavillepermeable.fr/questionnaire/page/16-toutes-les-ressources 		

Axe	2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables
Objectif	2.1. Concilier transition énergétique, paysages et architecture du territoire
Action	2.1.1. Modifier les barrières réglementaires et législatives pour faciliter le développement des énergies renouvelables
Intérêt pour le territoire	La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables locales s'inscrit dans l'objectif TEPos (Territoire à Energie Positive) conduit depuis 2016 par la Communauté de communes de l'île d'Oléron. L'objectif TEPos est d'atteindre à l'horizon 2050 une relative autonomie énergétique en utilisant des ressources décarbonées et au maximum locales. La loi d'accélération des ENR renforce cette ambition du territoire. Cependant, la volonté locale de préserver le cadre paysager, et les contraintes réglementaires en vigueur sont très fortes sur l'île d'Oléron avec notamment plusieurs zonages de protection patrimoniaux et naturels (Site Classé, Site Patrimonial Remarquable) et la loi littoral qui concerne les 8 communes du territoire. L'objectif de cette action est d'agir pour permettre l'émergence de projets sur le territoire par la modification de certains PLUs, des dérogations en sites dégradés ou des échanges avec les acteurs de l'Etat pour autoriser un développement des ENR respectueux du paysage et du patrimoine oléronais.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif TEPos (Territoire à Energie Positive) • SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Marennes-Oléron • Plan de paysage du PETR Marennes-Oléron • PLUs (Plan Locaux d'Urbanisme) des communes
Cibles	Services de l'Etat, acteurs institutionnels, Communes, citoyens
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Énergie-Climat et Service Urbanisme-Action foncière
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) • DDTM 17 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime) • CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) • Ministère de la transition énergétique • Amorce • CLER, Réseau pour la Transition Énergétique
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Ancrer le développement des ENR comme axe stratégique de la politique environnementale du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer et consolider les démarches d'analyses des potentiels ENR permettant d'identifier et de localiser les sites potentiels – en distinguant les sites dit « dégradés », qui pourraient à terme, dans le cadre notamment de la loi sur « l'accélération des ENR », faire preuve d'une dérogation à la loi Littoral pour installation de projets d'énergies renouvelables. • Porter à connaissance des services de l'Etat et du Conservatoire du littoral la cartographie des sites potentiels, dont dégradés - le préfet étant le seul à pouvoir les déclarer comme sites dits « dégradés » • Qualifier les potentiels de développement (type d'énergie, quantité d'énergie produite, coûts d'installation et de fonctionnement...) • Hiérarchiser les sites potentiels d'accueil de projets d'énergies renouvelables au regard de leur qualification <p>2. Mobiliser les acteurs et services de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demander des dispositions dérogatoires dans certains cas spécifiques auprès des préfectures départementales comme cela est permis depuis la loi 3DS adoptée en février 2022. La mise en œuvre de la loi dépendant de l'initiative prise par chaque préfecture, se rapprocher de la préfecture pour faciliter de développement de projets d'énergies renouvelables • Se rapprocher et rencontrer le député et/ou le sénateur de la Charente-Maritime pour défendre le développement de l'autonomie énergétique de leur circonscription auprès de l'Assemblée Nationale et/ou du Sénat en prenant en compte les difficultés existantes pour les territoires insulaires en matière de développement du Photovoltaïque notamment. • Echanger régulièrement avec la DREAL et la DRAC sur les avant-projets solaires portés sur le territoire <p>3. Utiliser documents de planification et outils juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et les services responsables de la rédaction des PLU communaux sur le sujet des énergies renouvelables pour lever tout blocage non pertinent • Inscrire au sein des documents d'urbanismes, lors de leur révision, des espaces d'implantation potentiels de projets d'énergies renouvelables dont le photovoltaïque, à la fois dans les orientations stratégiques et dans le zonage des cartes

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer la carte indicative indiquant les zones d'accélération pour l'implantation de projets ENR (suite à la loi accélération) • Intégrer les objectifs de développement des ENR régionaux aux objectifs de la Communauté de Communes et aux documents de planification territoriaux • Evaluer les documents de planification élaborés par les autres échelons institutionnels du territoire au regard des besoins de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron • Rédiger des cahiers de prescription pour les opérations d'aménagement <p>4. Effectuer une veille législative, juridique et technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrer en contact avec des élus et techniciens de lieux ayant accueilli et allant accueillir des projets ENR pour recueillir des retours d'expérience • Développer en interne un suivi des évolutions législatives sur le sujet du déploiement des ENR • Confronter les évolutions des cadres législatif, juridique et technique aux besoins et stratégies de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron • Faire valider politiquement les conclusions issues de cette confrontation • Construire un plaidoyer à destination d'élus politiques et autres acteurs pouvant influencer les dispositions législatives, juridiques et techniques <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action de plaidoyer réalisées • Nombre de projets d'ENR initiés • Suivi des dossiers accordés/refusés en site protégé (SC, SPR...) 		
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des ENR doit être pensé en concertation avec les habitants du territoire afin de l'adapter à leurs réticences et besoins • Ne pas se limiter au recueil d'avis positifs de la part d'élus et de techniciens d'autres territoires mais accepter de prendre en compte les retours d'expérience négatifs afin d'ajuster au mieux sa stratégie de développement et son plaidoyer 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
0,25 ETP	Entre 10 000 et 30 000€	Action prioritaire à engager en 2024	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Guide des montages juridiques : Production d'EnR et réalisation de réseaux de de chaleur et de froid par les Collectivités https://amorce.asso.fr/publications/guide-des-montages-juridiques-production-d-energie-renouvelable-et-realisation-de-reseaux-de-chaleur-et-de-froid-par-les-collectivites-enj15 <ul style="list-style-type: none"> • Livre blanc pour le développement des énergies renouvelables locales et citoyennes https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2022/09/LIVREBLANC_Collectif-Energie_20220922_V6_WEB.pdf <ul style="list-style-type: none"> • Pour un projet de loi sur les énergies renouvelables ambitieux https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2022/12/briefing-presse-pjl-enr-11.22.pdf <ul style="list-style-type: none"> • La transition énergétique : Pour construire une politique territoriale ambitieuse et solidaire https://cler.org/wp-content/uploads/2017/01/Guide-e%CC%81lus-cler-BD-01102020.pdf 		

Axe	2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales
Objectif	2.2. Réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti
Action	2.2.1. Soutenir massivement la rénovation et la construction durable de l'habitat
Intérêt pour le territoire	Chaque année des logements sont rénovés et réhabilités sur l'île d'Oléron dans le but d'améliorer leur performance énergétique. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) projette les rénovations qui sont nécessaires, notamment pour des logements anciens ou insalubres qui sont extrêmement énergivores. En effet, 54 % du parc de logements sociaux est considéré comme énergivore (étiquettes énergétiques E et F) sur l'île. Leur surconsommation d'énergie entraîne donc une émission de GES importante ainsi qu'une facture élevée pour les particuliers. Dans une optique de transition énergétique et écologique, il est nécessaire de tendre vers une sobriété énergétique et carbonée. Une des solutions permettant la création de logements sobres en énergie est l'utilisation d'éco-matériaux. Ces derniers sont tout autant voire plus efficaces que des isolants conventionnels mais leur impact carbone est bien plus faible et leur utilisation favorise une économie locale dans certain cas.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Pour que tous aient accès aux connaissances et aux financements auxquels ils sont éligibles pour la rénovation de leur logement, la CCIO s'est munie d'une plateforme de rénovation de l'habitat. En 2022 près de 500 ménages ont pu bénéficier des conseils de la plateforme de la rénovation et le gain moyen d'énergie après conseils et travaux a été de 44 % (26% des dossiers présentent un gain supérieur à 50%). Par cette action, il s'agit de soutenir le déploiement de ce service labellisé France Rénov' (pérennisation des aides, etc.) • Fiche action n°6 du PLH (Programme Local de l'Habitat) • Formations à la maison éco-paysanne sur l'habitat durable • Actions d'animation et de sensibilisation autour des éco-matériaux et des écogestes
Cibles	Citoyens, Entreprises, Communes
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Habitat-Santé-Social et Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Anah (Agence nationale de l'habitat) • Communes • Région Nouvelle Aquitaine • ADEME • Professionnels du bâtiment (réseaux, syndicats, artisans...) • Agences immobilières • Département Charente Maritime

<p>Étapes de mise en œuvre</p>	<p>1. Adapter le PLH (Programme Local de l'Habitat) au PCAET Pour la future révision du PLH, les actions suivantes sont conseillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer et renforcer la réhabilitation du parc locatif ancien en veillant aux dépenses énergétiques : à chaque révision du PLH, des logements sont identifiés pour être réhabilités dans le but d'améliorer leur performance énergétique. Il est conseillé de poursuivre cette démarche et de la renforcer. • Développer le volet PCAET dans le PLH : des objectifs plus ambitieux en accord avec le PCAET pourront être inscrits et intégrés au PLH (objectif de rénovation énergétique plus élevé, construction de logements en éco-matériaux par exemple) en plus des objectifs de rénovations énergétiques déjà inscrits dans le PLH. • Renforcer l'adaptation de nos habitats au changement climatique en développant "l'habitat de demain" : maison sur pilotis, préfabriquée, modulable. <p>2. Poursuivre et développer l'accompagnement des particuliers et la lutte contre la précarité énergétique grâce à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la présence de la plateforme sur l'île d'Oléron et même développer les moyens d'accompagnement de proximité par le recrutement d'un second conseiller. • Mettre à jour régulièrement les subventions de la collectivité pour rester cohérent avec les nouveaux enjeux et les nouvelles technologies • Privilégier les aides pour la sobriété et l'efficacité énergétique en amont, avant d'avoir recours à des aides pour l'installation d'énergies renouvelables • Prolonger la réflexion pour le maintien à domicile des personnes âgées et l'adaptation des logements aux risques <p>3. Encourager les rénovations globales d'habitat plutôt que les rénovations partielles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le bouquet de travaux (réaliser les travaux en une fois pour la cohérence globale des chantiers) afin d'éviter des surcoûts financiers (montage d'échafaudage plusieurs fois) et environnementaux (plusieurs flux de camions) • Organiser des visites de chantiers ou de « maisons exemplaires rénovées ». Les élus et bureaux d'études exerçant sur le territoire pourront aussi visiter ces lieux pour être sensibilisés. Les retours d'expérience et les partages sont essentiels pour inciter au passage à l'action de tous <p>4. Créer des partenariats avec les acteurs économiques et de l'immobiliers présent sur l'île Certains propriétaires rebutent à initier des travaux car le paiement du prêt pour l'achat de leur maison est déjà trop important. Une discussion pourrait être engagée entre la CCIO et les banques de l'île pour permettre aux habitants de décaler le paiement de leur prêt pour la réalisation de travaux pour la sobriété énergétique. Les échanges avec les agences immobilières pourront suivre.</p> <p>5. Favoriser l'usage des éco-matériaux pour les rénovations et constructions neuves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les professionnels à l'utilisation d'éco-matériaux (formations, sensibilisations, montrer l'intérêt pour les clients et la santé des professionnels, produits plus valorisables auprès des clients). • Proposer des animations de sensibilisation aux particuliers pour l'utilisation d'éco-matériaux • Mettre en avant et faire la promotion des chantiers écologiques et participatifs de l'île. • Inciter les professionnels du bâtiment sensibilisés et compétents à l'inscription sur des réseaux de référencement des professionnels de l'écoconstruction (exemple Twiza) <p>6. Coopérer avec les acteurs de l'immobilier et du bâtiment (constructeurs et artisans) sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les listes des professionnels du bâtiment existants sur le territoire (RGE et non RGE, par corps de métiers) • Référencer les architectes, les bureaux d'études thermiques et les maîtres d'œuvre en capacité d'accompagner les particuliers et copropriétés dans la rénovation. • Structurer la filière artisanale locale pour permettre une montée en compétence (dispositif DoRéMi) • Suivre et améliorer la qualité du travail des pros dans le temps (COTEC, COPIL, bilans annuel, redimensionnement) <p>7. Réalisation d'animations de sensibilisation Afin de sensibiliser et communiquer sur la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, il est important de réaliser chaque année plusieurs animations sous forme de webinaires et d'ateliers auprès des ménages sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bâtiments : modes de chauffage, traque aux Watts, balades thermiques... ○ Énergie : Comprendre sa facture, écogestes, Solutions solaires... ○ Santé/environnement : Ventilation, Qualité de l'air intérieur... <p>8. Communiquer davantage sur ces services La communication peut se concrétiser de plusieurs manières : par l'organisation de visites guidées, d'événements de sensibilisation grand public, de diffusion d'un guide, etc. Il importe de définir au préalable les cibles et les besoins de chacune d'entre elle, afin de structurer un plan d'actions efficace, directement applicable et réaliste. Attention à ne pas négliger le temps d'appropriation du dispositif par les relais de communication (exemple : secrétaires de mairies, agences immobilières, ...). Ils devront être informés et formés afin d'avoir la capacité de relayer une information juste et de qualité. Une intensification de la communication est à prévoir en utilisant tous les canaux de communication possibles.</p>
	<p>Indicateurs de suivi</p>

Points de vigilance	L'île étant en majorité habitée durant l'été, le confort estival est très important. Aujourd'hui, ce sont les climatisations qui le permettent mais elles sont très énergivores et participent au phénomène d'îlot de chaleur. Il sera donc important d'agir et de sensibiliser sur la ventilation naturelle des bâtiments et leur inertie (isolation avec un fort déphasage par exemple).	
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
2,5 ETP	100 000 €	Action prioritaire à engager en 2023
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> Site internet du service public de rénovation de l'habitat, France Rénov' https://france-renov.gouv.fr/ 	

Axe	2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales
Objectif	2.2. Réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti
Action	2.2.2. Réduire et optimiser la consommation énergétique du patrimoine public
Intérêt pour le territoire	Chaque collectivité dispose d'un patrimoine immobilier affecté à des utilisations variées. Accumulé au fil des ans et des besoins, il est souvent mal connu des collectivités qui le possèdent. Pourtant, le secteur du bâtiment constitue un enjeu prioritaire de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, aussi bien pour les constructions que pour la rénovation de bâtiments existants. Les collectivités et acteurs publics se doivent d'être exemplaires dans leurs efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de la prise en compte de l'environnement. L'exemplarité de la CCIO et des communes a et aura pour but d'inciter les citoyens à suivre cette démarche, de permettre aux agents de travailler dans des conditions optimales (amélioration de la qualité de l'air, amélioration du confort thermique...), de réduire les coûts énergétiques du patrimoine des collectivités et d'anticiper les futures hausses des coûts de l'énergie.
Articulation avec l'existant	Le territoire de l'île d'Oléron s'est doté d'un Conseiller en Énergie Partagé (CEP). Son rôle est d'étudier les consommations énergétiques du patrimoine communal et intercommunal afin d'identifier les domaines sur lesquels il faut agir pour tendre vers la sobriété énergétique. En complément, le CEP accompagne les usagers (personnel et occupants) des bâtiments publics afin de les encourager à des changements de comportement et de pratiques concernant la consommation d'énergie. Par ailleurs, d'autres initiatives sont en cours sur le territoire de la CCIO : relamping, chantiers BEPos (Bâtiment à Energie Positive), projet de Rénovation Énergétique des Écoles Oléronaises (PRÉÉO), système de gestion et de supervision des consommations (GTC).
Cibles	Communes, Usagers des bâtiments
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron - Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • ADEME • Région • Département • CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables) • SDEER17 (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime) • FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) avec le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) • Bureaux d'études spécialisés • Prestataires de gestion des équipements
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre des actions de réduction et d'optimisation énergétique sur l'ensemble du patrimoine public <ul style="list-style-type: none"> • Identifier tous les bâtiments publics de la Communauté de communes de l'île d'Oléron et de ses communes et les catégoriser par type de construction, de système de chauffage, d'énergie utilisée, de contrat de maintenance et régulation passés... Répertoire également l'éclairage public (EP). • Réaliser un bilan énergétique puis sélectionner les bâtiments et EP prioritaires • Réaliser les audits énergétiques nécessaires et établir des programmes de travaux de réduction et d'optimisation des consommations (avec différents scénarios plus ou moins ambitieux) • Voter une enveloppe budgétaire pour des travaux et s'engager dans des plans pluriannuels d'actions à l'échelle des communes et de la Communauté de Communes. Les économies générées seront utilisées pour le financement d'autres travaux d'économie d'énergie ou d'un poste dédié. • Réaliser les travaux avec un niveau élevé d'exemplarité (éco-conception, matériaux biosourcés ...) et en identifiant des pistes de mutualisation possibles pour réduire les coûts (groupement de commande ...) 2. Favoriser la montée en compétence des agents communaux et intercommunaux sur le suivi et la maintenance des équipements <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sessions de formations ciblées • Animer un réseau local d'échanges sur la thématique de l'énergie (Retour d'expérience – visite ...) 3. Encourager et accompagner le changement de comportement des usagers en matière de consommation énergétique <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des ateliers d'information et de sensibilisation aux économies d'énergie • Suivre et évaluer la satisfaction des usagers après travaux

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'audits énergétique réalisés • Nombre de bâtiments publics rénovés • Coûts des travaux • Nombres de sessions de sensibilisation effectuées et de personnes formées • Taux de satisfaction des usagers et des agents 		
Points de vigilance	<p>Le comportement des usagers d'un bâtiment va de pair avec sa sobriété énergétique. Un bâtiment sobre en énergie n'est efficace que si ses utilisateurs ont été formé aux bonnes pratiques à avoir (fenêtres fermées si la climatisation est activée par exemple). Il est recommandé d'effectuer des actions de sensibilisation afin d'orienter les comportements des usagers pour réduire les consommations d'énergie.</p>		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
1 ETP	Environ 100 000 €	Action prioritaire déjà engagée à accentuer en 2023	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la consommation énergétique des bâtiments : Des actions simples et concrètes pour la gestion du patrimoine immobilier, CEREMA, 2019 https://www.cerema.fr/fr/actualites/diminuer-consommation-energetique-batiments-actions-simples • "Comment économiser 20% d'énergie ?" Alter Alsace Energies, 2021, Vidéo https://alteralsace.org/comment-economiser-20-denergie/ • Découvrir 14 actions de sobriété, Fiches techniques, Alter Alsace Energie https://alteralsace.org/collectivite/ressources-collectivite/ • Programme ACTEE, Rénovation énergétique des bâtiments https://www.programme-cee-actee.fr/ • Comprendre le décret Éco Énergie Tertiaire, CEREMA, https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/batiments-publics-realiser-economies-energie • Le Fond vert, guide à l'intention des décideurs locaux https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/FONDS%20VERT%20A4%20v4-web-planche.pdf 		

Axe	2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales
Objectif	2.3. Développer la production d'énergie propre et locale pour une meilleure autonomie
Action	2.3.1. Investir massivement dans l'énergie solaire photovoltaïque et thermique
Intérêt pour le territoire	La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables locales s'inscrit dans l'objectif TEPos (Territoire à Energie Positive) conduit depuis 2016 par la Communauté de communes de l'île d'Oléron. L'objectif TEPos est d'atteindre à l'horizon 2050 une relative autonomie énergétique en utilisant des ressources décarbonées et au maximum locales. Cet objectif ambitieux est envisagé notamment par le développement massif de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque qui sont des filières particulièrement adaptées au territoire oléronais. De plus, de nouvelles innovations permettront de réaffirmer la politique innovante de l'île notamment au travers des panneaux solaires hybrides qui produisent de l'énergie thermique et électrique.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un budget annexe par la Communauté de Commune pour investir en propre dans des installations photovoltaïques. 19 bâtiments publics sont ainsi équipés en panneaux photovoltaïques pour une puissance totale de 765 kWc (environ 4000 m²). La production couvre la consommation d'électricité (hors chauffage et eau chaude) de 750 personnes. 2 autres installations sur bâtiments publics sont en projet • Poste de technicien photovoltaïque à la CCIO créé pour développer le photovoltaïque et conseiller les particuliers et entreprises • Travail sur le règlement des ZAE qui incite à la couverture de panneaux sur les constructions neuves de locaux d'entreprise • Travail sur les PLUs (St Pierre, St Denis, La Brée et Dolus) qui ne sont pas restrictifs pour la pose de panneaux solaires • Accompagnement des particuliers et des artisans grâce à la plateforme de rénovation énergétique. • Développement du solaire thermique auprès des particuliers grâce à la subvention à la pose de CESI (Chauffe-Eau Solaire Individuel) par la Communauté de Communes. • Création d'un partenariat avec l'entreprise Eklor pour développer le solaire thermique chez les professionnels de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air : mise en place de six installations de solaire thermique (190 m²), cinq campings équipés en chauffe-eau solaire et dix en projet en 2016.
Cibles	Citoyens, entreprises, agriculteurs, communes
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron - Service Énergie-Climat et Service Habitat-Santé-Social
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Enedis • Société citoyenne : Oléron Sous le Soleil 17 • Bureaux d'études • Région Nouvelle-Aquitaine • ADEME • SDEER17 (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime) • CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables)
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Sensibiliser et informer sur la pertinence du solaire notamment en rédigeant un guide d'information ou en proposant un cadastre solaire pour évaluer le potentiel des toitures de bâtiments.</p> <p><u>Soutenir le déploiement du solaire photovoltaïque</u></p> <p>2. Faciliter le développement du solaire pour les maisons individuelles : La Plateforme de la Rénovation de l'Habitat sera renforcée par un agent dédié à 20% aux projets photovoltaïques des particuliers par de l'information de premier niveau, du conseil personnalisé et du suivi de travaux.</p> <p>3. Encourager et accompagner le développement du solaire pour les bâtiments à usage professionnel (artisans, agriculteurs, ostréiculteurs...) : Poursuivre les initiatives comme le règlement des ZAE ou le label des acteurs éco-responsables de l'île d'Oléron. Une redirection des professionnels ayant des toitures disponibles mais ne pouvant investir vers la société citoyenne OSS17 (Oléron Sous le Soleil 17) est à systématiser. Une étude d'opportunité sera proposée pour les entreprises souhaitant investir sur leur toiture.</p> <p>4. Évaluer le potentiel de développement de l'agrivoltaïsme : L'agrivoltaïsme recouvre les installations qui permettent de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une coexistence sur un même espace. Ces projets sont reconnus comme complémentaires à une activité agricole et permettent de conserver la destination agricole du foncier. Ces projets sont possibles sur plusieurs types de surfaces agricoles : installations au sol complémentaires à une activité d'élevage ou sur des cultures pérennes, serres photovoltaïques, ombrière photovoltaïques en aviculture... En partenariat avec l'antenne locale de la chambre d'agriculture, la CCIO pourrait évaluer le potentiel de développement local de l'agrivoltaïsme au regard des caractéristiques des systèmes agricoles locaux d'une part, des contraintes paysagères et environnementales présentes sur le territoire d'autre part.</p>

<p>Indicateurs de suivi</p>	<p><u>Soutenir le déploiement du solaire thermique</u></p> <p>5. Encourager l'installation de panneaux solaires thermiques ou hybrides chez les particuliers : En poursuivant les aides de la plateforme de rénovation énergétique, la sensibilisation et les actions de communication, le solaire thermique et hybride pourraient se développer davantage pour répondre aux besoins d'eau chaude sanitaire des logements. Des aides de l'État seront aussi à mobiliser.</p> <p>6. Favoriser le montage de projets de solaire thermique dans les bâtiments publics ou privés ayant besoin de couvrir des besoins d'eau chaude importants : Ces dispositifs peuvent être installés dans les campings, pour les piscines ou encore dans les EHPADs.</p> <p>7. Mettre en avant des projets innovants de panneaux solaires hybrides : Des subventions de la CCIO via la plateforme de rénovation énergétique pour des panneaux solaires hybrides pourraient être créées afin d'appuyer le développement de cette innovation chez les particuliers. La CCIO et les communes pourront également développer cette technologie sur leurs bâtiments.</p> <p>8. Recenser l'ensemble des projets existants et communiquer de manière positive : visite de site, café-débat, animation scolaires, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part d'énergies renouvelables solaires produite sur le territoire • Nombre de CESI installés et subventionnés par la CCIO • Existence d'une « doctrine locale » de développement du solaire pouvant être déclinée dans les PLUs • Puissance totale (en kWc) de projets photovoltaïques réalisés par la société citoyenne OSS17, ou la collectivité. • Nombre de permis de construire et déclarations préalables intégrant des énergies renouvelables • Nombres de sessions de sensibilisation effectuées et de personnes formées 		
<p>Points de vigilance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles liés à l'intégration architecturale et paysagère de ces installations • Prendre en compte le cycle de vie global des matériaux utilisés dans les installations • Lutter contre les idées reçues, notamment sur le solaire thermique (Exemple : Le solaire PV, « n'est pas recyclable », « est produit en Chine », « n'est pas écologique car il consomme des ressources rares », « n'est pas rentable », etc.) 		
<p>Moyens humains</p>	<p>Moyens financiers</p>	<p>Calendrier</p>	
<p>1 ETP (technicien photovoltaïque également sur les opérations d'autoconsommation collective et le conseil aux particuliers)</p>	<p>Entre 20 000€ et 30 000€/an</p>	<p>Action prioritaire déjà engagée à accentuer en 2023</p>	
<p>Ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Guide, L'Élu et le photovoltaïque, AMORCE, 2020 https://amorce.asso.fr/publications/guide-l-elu-et-le-photovoltaïque-enp65 • Développement du photovoltaïque et documents d'urbanisme, AORCE, 2022 https://amorce.asso.fr/publications/developpement-du-photovoltaïque-et-documents-d-urbanismes-enj21 • Schéma Directeur des Énergies, Conjuguer mix énergétique, planification territoriale et urbanisme, ADEME, 2022 https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/749-schema-directeur-des-energies-le-9791029713859.html • Les retombées économiques locales des projets citoyens, Énergie partagée, 2019 https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2019/12/Etude-Retombe%CC%81es-e%CC%81conomiques-Energie-Partagee.pdf 		

Axe	2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales
Objectif	2.3. Développer la production d'énergie propre et locale pour une meilleure autonomie
Action	2.3.2. Développer le photovoltaïque en autoconsommation collective
Intérêt pour le territoire	Une opération d'autoconsommation collective permet à différents foyers et/ou bâtiments de consommer en direct l'électricité renouvelable produite « à distance » dans un périmètre réglementaire. La consommation d'électricité d'un ou plusieurs bâtiments est couverte grâce à l'énergie d'un ou plusieurs moyens de production, généralement solaires photovoltaïques (au sol ou sur toiture), au sein d'une zone définie pouvant aller jusqu'à 20 km de diamètre. Ils stabilisent ainsi le tarif d'une partie de leur besoin en électricité, ce qui permet de faire baisser leurs factures.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif TEPos (Territoire à énergie Positive) • Cadastre solaire • Création d'un budget annexe par la Communauté de Commune pour investir en propre dans des installations photovoltaïques. 19 bâtiments publics sont ainsi équipés en panneaux photovoltaïques pour une puissance totale de 765 kWc (environ 4000 m²). La production couvre la consommation d'électricité (hors chauffage et eau chaude) de 750 personnes. 2 autres installations sur bâtiments publics sont en projet • Poste de technicien photovoltaïque créé pour développer le photovoltaïque et conseiller les particuliers et entreprises
Cibles	Acteurs publics : communes, syndicat des eaux...
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • EAU 17 & RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau) de l'île d'Oléron • Enedis • DDTM 17 (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime) • SDEER17 (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime) • Ministère de la transition énergétique • Amorce • CLER, Réseau pour la Transition Énergétique
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser les élus et les acteurs économique sur l'intérêt de l'autoconsommation collective à travers des retours d'expérience notamment 2. Suivre les évolutions réglementaires sur le sujet des énergies renouvelables – la loi accélération apporte notamment un certain nombre de modifications qui entreront en vigueur au cours des prochains mois 3. Identifier les zones d'accueil potentielles sur le territoire au regard de la faisabilité technique (potentiels de consommation et de production dans le périmètre réglementaire) 4. Lancer un projet d'autoconsommation collective pilote avec les acteurs publics du territoire (« Communauté d'Énergie de l'Île d'Oléron »). <i>Ce projet pilote, porté par la Communauté de Communes, le producteur qui vendrait aux communes, aux syndicats des eaux et au cinéma Eldorado permettrait de faire preuve d'exemplarité et de pouvoir communiquer et rassurer les autres acteurs du territoire qui voudraient réaliser une opération d'autoconsommation collective. Pour ce fait, il faut :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les lieux de production et les lieux de consommation adaptés, et dimensionner la production d'électricité • Demander une dérogation pour étendre le périmètre de l'opération d'autoconsommation collective à 10km ou même 15km de rayon. • Créer une association entre la CCIO et les consommateurs pour être Personne Morale Organisatrice (PMO) • Établir les contrats et les conditions de facturation • Signer la convention d'autoconsommation collective avec Enedis • Communiquer sur cette première opération et en tirer un retour d'expérience opérationnel dans l'objectif la réalisation d'autre projets • Organiser des visites (retour d'expériences) pour les porteurs de projets potentiels et valoriser le projet auprès d'autres territoires
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets réalisés et Puissance installée • Nombre de kWh produits – coût du kWh produit

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
0,5 ETP	50 000€ (hors coûts liés au projet en lui-même)	Action prioritaire à engager en 2024
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Les points essentiels pour lancer une démarche d'autoconsommation collective https://www.fnccr.asso.fr/article/autoconsommation-collective/ • Etude d'opportunité d'une opération d'autoconsommation collective https://www.photovoltaique.info/media/filer_public/f5/01/f50195c4-403c-4e19-9aa1-2dfe89243dc2/synthese_oportunite_acc_crpv.pdf • Favoriser le passage à l'échelle de l'autoconsommation collective https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Lab2051_Autoconsommation_collective_Incubation.pdf • Produire localement et stabiliser son prix avec l'autoconsommation collective https://www.enercoop.fr/notre-offre/economies-d-energie/plus-d-actes-moins-de-watts/autoconsommation-collective 	

Axe	2. Economiser l'énergie et utiliser nos ressources renouvelables locales
Objectif	2.3. Développer la production d'énergie propre et locale pour une meilleure autonomie
Action	2.3.3. Diversifier le mix énergétique du territoire par le développement d'autres énergies décarbonées
Intérêt pour le territoire	La réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables locales s'inscrit dans l'objectif TEPos (Territoire à Energie Positive) conduit depuis 2016 par la Communauté de communes de l'île d'Oléron. L'objectif TEPos est d'atteindre une relative autonomie énergétique à l'horizon 2050 avec 100 % d'énergies renouvelables. Cet objectif ambitieux doit, en plus de développer grandement l'énergie solaire, diversifier son offre d'énergie afin d'être polyvalent et résilient. Pour optimiser leur mix énergétique, les collectivités territoriales cherchent aujourd'hui à actionner de manière coordonnée les différents leviers dont elles disposent et il est important d'exploiter l'ensemble des potentiels existants sur le territoire : géothermie, bois-énergie, micro-méthanisation, nouvelles énergies renouvelables marines...
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif TEPos (Territoire à Energie Positive) • Carte des potentiels géothermiques réalisée • Projet pilote de géothermie réalisés sur la nouvelle gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron • Projet éolien offshore porté par l'Etat • Étude sur le potentiel de Méthanisation
Cibles	Citoyens, entreprises, agriculteurs, communes
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron - Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Région Nouvelle Aquitaine, • Enedis • SDEER17 (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural) • Société citoyenne : Oléron Sous le Soleil 17 • Communes • CIRENA • Ministère de la transition énergétique
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir une veille sur les solutions de production d'énergie renouvelables innovantes <ul style="list-style-type: none"> • Porter une attention particulière aux initiatives portant sur les énergies marines renouvelables (énergie houlomotrice, hydroliennes...) : participations aux études, soutien aux initiatives locales... 2. Promouvoir le bois énergie pour produire de la chaleur renouvelable <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le bois énergie dans les bâtiments publics et auprès des particuliers • Organiser des sessions de sensibilisation des élus et techniciens avec des témoignages d'autres collectivités. • Identifier les gros consommateurs de chaleur, et étudier systématiquement le remplacement des chaudières gaz / fioul des équipements publics et privés par des chaudières bois exemplaires 3. Développer le potentiel géothermique <ul style="list-style-type: none"> • Recenser des bâtiments collectifs et individuels dans lesquels l'installation de pompes à chaleur géothermique est possible puis accompagner les porteurs de projets privés et public. • Rechercher un dispositif permettant de mener une étude préalable de dimensionnement, importante pour éviter de sur ou sous dimensionner le forage et l'installation 4. Accompagner les initiatives citoyennes sur la production d'énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> • La CCIO et les communes souhaitant développer des ENR, peuvent mettre à disposition une toiture ou un terrain pour être exploité par un collectif de citoyens tel que la société citoyenne OSS17 (Oléron Sous le Soleil 17). Celle-ci doit être continuellement encouragée et accompagnée par les collectivités locales pour continuer de se développer.

	<p>5. Rechercher d'autres solutions de production d'EnR adaptées au territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour l'étude de faisabilité pour un projet de méthanisation. En 2014, une étude de faisabilité peu concluante a été portée à l'échelle du Pays Marenne-Oléron pour la mise en place d'une unité de méthanisation. En 2023, le CRER a confirmé que la méthanisation serait complexe sur Oléron, avec cependant quelques pistes à explorer : projet mutualisé sur le continent, micro-méthanisation sur des sites tels que Le Port de la Cotinière ou la ferme marine du Douhet. Il serait ainsi nécessaire d'engager une réflexion pour la conduite d'une nouvelle étude plus ciblée. Analyser le potentiel de développement de la carburation hydrogène pour les flottes de véhicules à priori adaptées et présentes sur le territoire (BOM - Bennes à Ordures Ménagères & bus) 	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Part d'énergies renouvelables dans les consommations énergétiques du territoire Nombre d'études menées sur de nouvelles solutions de production d'EnR Nombre de projets citoyens menés 	
Points de vigilance	<p>Depuis 2015, un nombre croissant de territoires choisissent d'élaborer un Schéma Directeur des Énergies (SDE). Démarche volontaire, le SDE se situe au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle. Dans les faits, le SDE permet de questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie. Par une analyse des vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur, froid), des capacités et contraintes des réseaux, il interroge l'adéquation entre les ambitions de transition énergétique de la collectivité et de ses partenaires, les marges de manœuvre possibles et les moyens à disposition. Il est généralement établi sur le format classique de démarche de programmation avec un diagnostic, un travail de construction d'une stratégie et d'un programme d'action. La réalisation de SDE ne dispose à ce jour d'aucun cadre de référence, ni réglementaire ni méthodologie, contrairement à d'autres démarches ou documents de stratégies énergétiques que sont les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET).</p>	
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
1 ETP (répartis sur les postes de chargé de projet TEPos et de conseiller France Rénov')	Environ 60 000 €	Action prioritaire à engager en 2023
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> Le Schéma directeur des énergies, conjuguer mix énergétique, planification territoriale et urbanisme », ADEME ET GRDF https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/749-schema-directeur-des-energies-le-9791029713859.html Potentiels géothermiques en Charente-Maritime, http://sigespoc.brgm.fr/IMG/pdf/rp-57683-fr.pdf Éolien en mer, https://www.parc-eolien-en-mer-oleron.fr/ Stations à hydrogènes, https://www.afhypac.org/documents/divers/GUIDE-STATION-HYDROGENE-WEB.pdf 	

Axe	3. Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire
Objectif	3.1. Aménager un territoire de proximité
Action	3.1.1. Dynamiser les centres-bourgs pour limiter les déplacements quotidiens
Intérêt pour le territoire	La fonction première d'un centre-bourg est la proximité pour les zones résidentielles alentours et centrales. La dynamisation d'un centre-bourg comprend des actions d'embellissement et d'aménagement de l'espace public, afin notamment de faciliter l'accès de la population à ces services de proximité et ainsi de limiter les déplacements quotidiens, en conservant un centre captif et agréable. Et pour ce faire, la vocation commerciale d'un centre-bourg est indispensable à la vitalité, à la fréquentation et à l'image de la commune.
Articulation avec l'existant	Faire le lien avec les éventuelles études de revitalisation des communes
Cibles	Commerçants et citoyens
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Développement Économique
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Commerçants et artisans • Promoteurs • Aménageurs • CCI 17 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime) • CMA 17 (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Charente-Maritime) • ADEME • Oléron Cœur de Villages
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire perdurer le fond de concours créé pour dynamiser les centres-bourgs sur les thématiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Villages et jardins ○ Arts et patrimoines ○ Lien social, jeunesse et mobilités douces 2. Conduire des actions de requalification paysagère dans l'objectif de renforcer l'attractivité et « réenchanter » les centres-bourgs, en s'appuyant notamment sur la mission Paysages de la CCIO 3. Développer et soutenir les démarches collectives de commerçants, comme Oléron Cœur de Villages, association de commerçants de proximité œuvrant à l'échelle intercommunale <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre et appliquer une stratégie de communication • Créer et partager des contenus photos et vidéos • Mettre en place des animations sur les périodes de vacances • Développer les chèques commerçants Oléron 4. Surveiller la vacance des locaux commerciaux afin d'anticiper les risques de friches commerciales et valoriser les locaux vacants pour favoriser l'installation de commerçants en centre-bourg ouverts à l'année <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'observatoire économique Atelier Economique • Partager les usages de l'outil avec les communes pour mener une veille sur la vacance 5. Accompagner les commerçants dans leur développement (numérique, nouvelles méthodes de consommations, produits...) <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets accompagnés par le fond de concours • Nombre de projets de requalification paysagère • Nombre de cellules commerciales réinvesties
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets accompagnés par le fond de concours • Nombre de projets de requalification paysagère • Nombre de cellules commerciales réinvesties

Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipes municipales impliquées • Un contact clé qui assure le suivi interne des programmes • Une implication du service communication 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
1,5 ETP	75 000€ HT	Action secondaire à engager en 2024/2025	
Ressources			

Axe	3. Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire
Objectif	3.1. Aménager un territoire de proximité
Action	3.1.2. Développer l'offre et faciliter l'accès aux logements pour réduire les flux de mobilité
Intérêt pour le territoire	<p>Dans l'imaginaire collectif, l'île se caractérise le plus souvent par un isolement (qu'il soit réel ou vécu) lié à la rupture géographique que constituent la mer ou l'océan. Les îles véhiculent, pour le continental, des images d'évasion ou d'un ailleurs « idéal ». Or, pour les habitants de l'île, il importe de développer les services afin de satisfaire les besoins de la vie quotidienne tel que le logement. Développer l'offre et faciliter l'accès aux logements sur l'île d'Oléron doit permettre de soutenir le dynamisme local, sur l'ensemble de l'année et par conséquent d'éviter de nombreux flux de mobilité entre l'île et le continent.</p> <p>Or, le coût du foncier et le taux de résidences secondaires engendrent une offre réduite de logements (à l'achat comme à la location) et des difficultés à se loger à un prix abordable sur le territoire pour une grande partie des actifs et des jeunes. L'enjeu est d'orienter davantage les logements existants et les opérations nouvelles vers un usage de résidence principale et de rendre cette offre plus abordable, au regard du profil socioéconomique des familles et actifs du territoire. Cela réduirait alors les trajets longs de certains actifs oléronais n'ayant pas trouvé de logement abordable directement sur l'île.</p> <p>Par ailleurs, l'île d'Oléron est un territoire fortement pourvoyeur d'emplois pour les actifs : attractif pour les locaux comme pour les nouveaux arrivants. Toutefois, certains secteurs rencontrent des difficultés de recrutement (hôtellerie-restauration, BTP, aide à la personne...), tandis que le taux de chômage reste important localement. L'enjeu est alors de mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi et de compétences</p>
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation Oléron 2035 • Fiches CRTE (Contrat de Relance pour la Transition Ecologique) 2021-2022 • Actions du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2019-2024 • SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Marennes-Oléron • PLUs (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes • Charte paysagère et architecturale • Règlements SPR
Cibles	Citoyens et communes
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Habitat-Santé-Social
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • PÉTR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Marennes-Oléron • CAUE 17 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime) • Agences d'urbanisme • Aménageurs • Promoteurs • Equipes de conception • Agences immobilières • CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) du territoire • Associations locales d'accompagnement social (Habitat et Humanisme, Restos du cœur...)

<p>Étapes de mise en œuvre</p>	<p>1. Mettre en œuvre une politique d'intervention foncière et immobilière pour l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'une stratégie foncière • Adapter les documents d'urbanisme pour favoriser le logement à l'année • Créer des logements pour certains besoins spécifiques (à destination des jeunes, des saisonniers, des nouveaux arrivants) • Réhabilitation du bâti ancien (portage public-privé) • Mettre en place des montages financiers <p>2. Développer le parc locatif à l'année et accompagner le développement d'une offre de logements à prix abordable pour permettre l'accession à la propriété des oléronais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la politique d'aides financières à la rénovation des logements locatifs à loyer abordable • Faciliter la mise en location locale des biens à l'année • Conventionner entre bailleurs sociaux et la collectivité pour développer l'offre de logements sociaux • Soutenir les programmes d'accession sociale et les programmes de l'Office Foncier Solidaire • Inciter les promoteurs à développer des produits d'accession à la propriété abordable (en dehors de la part sociale) • Lancer la réflexion sur le portage d'un écoquartier / d'opération de logements abordables (location / accession) par la collectivité <p>3. Maintenir et accueillir les actifs sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accueil des actifs nouvellement arrivants • Mieux informer, orienter et accompagner l'installation • Développer les "logements-passerelles" et les baux-mobilité pour les premiers mois d'installation sur le territoire • Soutenir la création de tiers-lieux sur l'île • Faciliter l'accueil des télétravailleurs, en créant des espaces de coworking <p>4. Accompagner la création de logements à destination des travailleurs saisonniers ou en mobilité géographique</p> <p><i>Principalement lié au tourisme et aux activités primaires, l'emploi saisonnier structure le marché de l'emploi local et engendre un contexte socio-économique spécifique - et souvent fragile - pour de nombreuses personnes et familles. L'évolution vers un modèle touristique plus étalé sur l'année et plus durable favoriserait une amélioration de l'emploi saisonnier. Il nous faut aussi apporter des réponses immédiates aux travailleurs saisonniers.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le recensement des logements disponibles créer ou accompagner la création de logements dédiés dans le bâti existant • Inciter, faciliter et sécuriser la mise en location des biens touristiques en saison creuse sur des baux court • Dédier des places dans des hébergements existants • Soutenir les expérimentations de projets associant logements et formation de travailleurs saisonniers <ul style="list-style-type: none"> • Nombres de logements en location sur l'année • Création d'une communication spécifique à l'attention des saisonniers • Mobiliser un panel d'outils : juridiques, réglementaires, opérationnels, fiscaux, etc. 		
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Les difficultés d'accès à l'emploi, au logement et à la mobilité touchent plus durement les jeunes et engendrent une entrée dans la vie active fragmentée. Il s'agit alors d'agir tôt et tout au long du parcours du jeune, pour une orientation, une formation et une insertion professionnelle facilitées.</p>		
<p>Points de vigilance</p>			
<p>Moyens humains</p>	<p>Moyens financiers</p>	<p>Calendrier</p>	
<p>0,5 ETP</p>	<p>50 000 € pour la coordination</p>	<p>Action prioritaire à engager en 2023</p>	
<p>Ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données « Zéro Logement Vacant », Mobiliser les propriétaires de logements vacants https://beta.gouv.fr/startups/zero-logement-vacant.html • Résorber la vacance immobilière de longue durée, Portail de l'artificialisation des sols, 2021 https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/outils/resorber-vacance • Oser la densité avec des formes urbaines de qualité https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/GuideSF_7Formesurbaines_SR.pdf • Formes urbaines et densité et usages des données foncières : fichiers fonciers, DV3F et autres données foncières, CEREMA https://datafoncier.cerema.fr/usages/formes-urbaines-et-densite 		

Axe	3. Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire
Objectif	3.2. Accompagner et développer une offre de mobilité durable
Action	3.2.1. Améliorer l'intégration de la mobilité durable dans la planification territoriale
Intérêt pour le territoire	Les transports constituent au niveau national la première source d'émission de gaz à effet de serre (GES). L'île d'Oléron est justement caractérisée par un usage de la voiture individuelle excessif ce qui constitue la principale source de pollution et d'émission de GES de l'île. Aujourd'hui, 55 % des émissions des GES et 39 % des émissions de NOx sur l'île proviennent des transports. Pour réduire ces émissions, les mobilités durables (douce, partagée et collective) doivent être développées sur tout le territoire. Le maillage du territoire par de nouveaux itinéraires cyclables (comme le portent les Plans Vélo), le développement de zones piétonnes et apaisées, l'accessibilité simplifiée à la multimodalité et la restriction de la place donnée aux véhicules individuels sont toutes des solutions. Elles permettent, en outre, d'améliorer le bien-être et la santé des habitant.es du territoire, de réduire la part du budget alloué aux mobilités par les ménages du territoire mais aussi de réduire les coûts de gestion et d'entretien des voies routières, d'attirer de nouveaux actifs et d'améliorer l'attractivité touristique du territoire. L'utilisation des outils de planification territoriale et l'articulation de ces derniers représentent des façons d'ancrer et de concrétiser le développement des mobilités durables dans le territoire.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) Marennes-Oléron • PLUs (Plan Locaux d'Urbanisme) des communes • Plan Global des Déplacements voté par les élus en 2012 pour compléter le SCoT. Les enjeux à l'échelle de l'île d'Oléron étaient de maîtriser l'usage de la voiture, de réduire l'insécurité routière, d'optimiser les flux de marchandises, de favoriser les modes doux, d'optimiser le réseau de transports en commun et d'être laboratoire de recherche en testant de nouvelles mobilités.
Cibles	Communes, citoyens, entreprises
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron - Service Aménagement et Mobilité
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Marennes-Oléron • Acteurs économiques de l'île d'Oléron • Département de Charente-Maritime • Région Nouvelle-Aquitaine • ADEME
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner l'adaptation des documents de planification et d'urbanisme (SCoT, PLUs...) pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la mobilité durable 2. Participer à la création du Schéma Régional de Mobilité de la région Nouvelle-Aquitaine pour mettre en avant les spécificités d'Oléron 3. S'assurer que les stratégies départementales intègrent les projets mobilité de la CCIO (schéma vélo du quotidien, schéma vélotourisme, contrat de proximité...) 4. Poursuivre les actions du Plan Global de Déplacements. Un Plan de Mobilité Simplifié pourrait être réalisé. 5. Informer sur les actions possibles pour la mobilité durable en entreprise au travers l'onglet mobilité du label acteurs éco-responsables (FMD, challenge de la mobilité, mai à vélo...)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration par les documents de planification des projets de mobilité de la CdC • Prise en compte des spécificités d'Oléron par le Schéma Régional de Mobilité, évolution des services proposés • Actions du Plan Global de Déplacements réalisées et poursuivies.
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions pour développer les possibilités de déplacement alternatives doivent être poursuivies et développées en cohérence avec les spécificités du territoire

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
0,5 ETP	50 000€	Action secondaire à engager en 2023
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de mobilité simplifié : Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/plan-mobilite-simplifie-0 • Articuler l'urbanisme, les transports et les mobilités en Occitanie pour tendre vers plus de cohérence https://toten-occitanie.fr/mobilite-durable/articuler-l-urbanisme-les • Mobilités dans les espaces périphériques et peu denses : pour un territoire plus accessible ? https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-dt-02-colard-accessibilite-zones-peripheriques-avril.pdf 	

Axe	3. Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire
Objectif	3.2. Accompagner et développer une offre de mobilité durable
Action	3.2.2. Développer la pratique du vélo
Intérêt pour le territoire	<p>Dans un contexte d'évolutions importantes de la réglementation, et du fort développement des usages cyclistes sur l'ensemble des territoires, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans le développement d'un réseau cyclable structuré, hiérarchisé, apaisé, et sécurisé. Ainsi, pour que les centres-bourgs ne soient plus conçus uniquement pour l'automobile, la conception des projets d'aménagements cyclables est à concevoir en alliant les questions d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.</p> <p>L'échelle intercommunale constitue un échelon efficace en apportant une cohérence dans les continuités cyclables, une harmonisation des pratiques et des principes d'aménagements lisibles ainsi que des outils permettant de réaliser des aménagements cyclables cohérents sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les communes ont également un rôle important pour des continuités cyclables sécurisées en centres-bourgs. La pratique du vélo permet entre autres le désengorgement des axes principaux par les voitures en saison estivale et l'amélioration du cadre de vie et de l'offre de mobilité à vélo pour les actifs et les touristes.</p> <p>L'île d'Oléron est un territoire relativement plat et donc idéal pour les déplacements à vélo, qui sont de plus en plus courants. Il est nécessaire d'accompagner et d'amplifier ce changement de pratique. L'objectif est d'accentuer les déplacements quotidiens autres que dans un but touristique (domicile-travail, déplacements utilitaires et scolaires).</p>
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement du vélo est une politique importante pour la CCIO et les communes. • Trois "Plan Vélo" se sont succédés pour permettre le déplacement en sécurité et dans un cadre optimal. • Lancement d'une étude pour la construction de la « Transoléronaise » (piste cyclable pour déplacements utilitaires des actifs, traversant l'île du Nord au Sud en suivant l'axe départemental et reliant les différentes communes). • Parkings à vélo près des plages et près des commerces
Cibles	Citoyens, touristes, communes
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Aménagement et Mobilité
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Associations de cyclistes • Loueurs de vélos • Office du tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'infrastructure cyclable, notamment pour les trajets quotidiens des oléronais : <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les 60 nouveaux kilomètres du plan Vélo III • Lancer la « Transoléronaise » le long de la dorsale départementale pour connecter les centres bourgs et développer les trajets domicile-travail en vélo • Accompagner les communes sur les aménagements cyclables en centre bourg pour de meilleures continuités cyclables 2. Entretien le réseau cyclable existant de manière durable 3. Développer et structurer les services liés au vélo (savoir rouler à vélo, ateliers participatifs de réparation de vélo pour tous les publics...) 4. Sensibiliser et mener de actions sur la sécurité routière à vélo 5. Accompagner l'office de tourisme intercommunal pour développer le vélotourisme (par exemple : Labélisation territoire vélo)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km de pistes cyclables aménagés • Fréquentation des pistes cyclables • Nombre de places de stationnement vélo

Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance fine de la pratique du vélo et de son évolution sur le territoire est importante. Pour cela, des concertations régulières avec les associations, conjugué à des comptages), permettent de collecter des données qualitatives sur la pratique du vélo (genre, type de vélo, lien de circulation, incivilités, points noirs) et quantitatives (trafic). • Le choix d'un aménagement cyclable relève de nombreux facteurs que le savoir-faire et l'expérience en la matière doivent permettre d'organiser. Il s'agit souvent du meilleur compromis entre les contraintes spatiales et de flux, la cohabitation avec les autres modes, la sécurité de tous les usagers, les moyens financiers dont on dispose, et les volontés politiques locales. • Le coût des aménagements cyclables varie énormément suivant le type, les caractéristiques de la voie et la nécessité ou non de reprendre les bordures, l'assainissement et les carrefours et d'acquérir du foncier. • Les procédures nécessaires à la création d'aménagements sont longues et complexes 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
2 ETP	1,5 million d'euros	Action prioritaire à engager en 2023	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • La boîte à outils mobilité en zones peu denses, CEREMA, 2021 https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/03/fiche_vld_vf_1.pdf • Développer l'usage du vélo : quelles solutions d'aménagement ?, Fiche pratique Transports - Circulation – Stationnement, Club Techni Cité, 2022 https://www.lagazettedescommunes.com/827294/developper-lusage-du-velo-queles-solutions-damenagement/ • Le programme AVELO pour aider les collectivités à s'engager dans une politique cyclable, https://www.ecologie.gouv.fr/velo-et-marche 		

Axe	3. Repenser l'aménagement du territoire et la mobilité insulaire
Objectif	3.2. Accompagner et développer une offre de mobilité durable
Action	3.2.3. Renforcer les solutions alternatives à la voiture individuelle
Intérêt pour le territoire	<p>A l'heure où les mobilités sont au carrefour de nombreux enjeux (prix des carburants et pouvoir d'achat, prédominance du transport thermique et individuel, changement climatique ...), de plus en plus de collectivités sont engagées dans des politiques de mobilité durable à travers le développement des transports collectifs, des modes actifs de déplacement, du covoiturage ou de l'autopartage.</p> <p>L'île d'Oléron est caractérisée par un usage de la voiture excessif, source de pollution et de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Pour se déplacer autrement, les Oléronais doivent avoir toutes les informations nécessaires et connaître les alternatives. L'offre de transport étant amenée à évoluer sur l'île, l'information et la sensibilisation sont nécessaires afin de faire connaître aux usagers les différents modes de transport qui permettent une alternative à la voiture particulière.</p>
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Durée des différents trajets inscrits sur les cartes sur les pistes cyclables • Inscription et promotion du Challenge de la Mobilité depuis 2017 • Promotion du challenge Mai à vélo depuis 2022
Cibles	Citoyens, Touristes, Entreprises, Communes
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Aménagement et Mobilité
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Acteurs économiques et associatifs de l'île d'Oléron • Association OCEAN (Oléron Contre l'Exclusion Avec Nous) • Office du Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes • Opérateurs • Département Charente-Maritime • Région Nouvelle-Aquitaine (plateforme Modalis)
Étapes de mise en œuvre	<p>De nombreuses alternatives à la voiture individuelle existent. Il s'agira pour la CCIO de déployer ces alternatives de manières complémentaires, en fonction des besoins et des opportunités existantes sur le territoire.</p> <p>1. Poursuivre la campagne de communication et animer des événements <i>La CCIO pourra continuer à renforcer ses outils de communication en faveur de la mobilité, notamment pour mieux faire appréhender les enjeux en matière de santé, d'environnement ou encore de budget pour les ménages. Plusieurs actions doivent être pérennisées et des actions plus ciblées peuvent être mises en place pour toucher un public large, en collaboration avec le service communication de la CCIO :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'actualisation des flyers permettant de décrire les différents services de mobilité accessibles sur la Communauté de communes de l'île d'Oléron (transport régionaux, navettes estivales, navettes maritimes, transport à la demande, itinéraires cyclables, services de location de vélo...) • L'organisation ou la promotion d'événements permettant de valoriser les initiatives locales et les modes alternatifs à la voiture : challenge mai à vélo, challenge de la mobilité, tour de l'île à vélo... • Le relai dans les publications locales des initiatives en lien avec la mobilité. <p>2. Favoriser et développer la pratique du covoiturage sur le territoire <i>Considérant les dynamiques de déplacement effectuées principalement en voiture individuelle, et alors qu'une grande partie de ces déplacements se font vers des destinations communes et pour des motifs impliquant une certaine concentration dans le temps, la CCIO pourra contribuer au renforcement du covoiturage par ses habitants.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'usage qui est fait aujourd'hui du covoiturage sur le territoire • Envisager la mise en service de nouvelles aires de covoiturage selon les besoins pouvant être identifiés • Etudier la réalisation d'un partenariat avec un opérateur de covoiturage <p>3. Développer un observatoire de la mobilité <i>L'observatoire est un outil qui apporte, par la production et l'analyse des données, une connaissance de mobilité. Son objectif est de recenser les chiffres de de fréquentation et d'évolution des différents modes de déplacement. Il s'agit de permettre une réflexion sur les améliorations et ajustements à envisager.</i></p>

	<p>4. Apporter une information en ligne pertinente aux usagers <i>Il s'agit de s'assurer que les outils en lignes, calculateurs d'itinéraires et applications sur la mobilité, donnent une information juste et compréhensible aux usagers. Le travail avec les différentes plateformes de mobilité doit être poursuivi. Les outils numériques sur l'offre de mobilité (Modalis, Géovélo, LOOPI, OSM...) et sur l'entretien du réseau existant (Mainty, applications Géo...). Le SIG doit pour cela recenser les différents services et les nombreuses infrastructures de mobilité.</i></p> <p>5. Améliorer l'offre de mobilité solidaire avec les associations du territoire <i>Les services solidaires, représentent alors une solution pour améliorer la mobilité du quotidien des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi, aux services de santé, aux biens et aux loisirs disponibles à proximité. La CCIO améliorer l'offre de mobilité pour les publics en situation de fragilité. L'objectif pour le bénéficiaire de l'aide est de devenir autonome dans sa mobilité, de façon durable et responsable. L'aide peut aussi bien être pédagogique que matérielle ou financière. Pour ce faire plusieurs actions sont envisageables :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer spécifiquement sur l'offre de mobilité • Accompagner l'association OCEAN (Oléron Contre l'Exclusion Avec Nous) : mise à disposition de scooter électriques, de vélos à assistance électrique et de vélos musculaires, revente de vélo, organisation d'ateliers de réparation de vélos et la location de véhicule à tarif préférentiel est réservée en priorité aux personnes pouvant prouver une recherche d'emploi active ou l'intégration à un poste de travail récent (par exemple : solid'auto). • Développer l'infrastructure cyclable, le Transport à la Demande, le covoiturage et l'offre de cars Régionaux <p>6. Expérimenter une nouvelle offre de Transport à la demande <i>Les navettes estivales sont actuellement disponibles en juillet et en août. L'objectif est de faire fonctionner un service de TAD sur la période complémentaire de septembre à juin.</i></p> <p>7. Développer l'offre de service "Mes vacances à Oléron sans voiture" <i>Pour se déplacer sur Oléron, il existe une navette estivale reliant centres-bourgs, campings, hôtels et plages. D'avril à la Toussaint, une liaison maritime relie l'île d'Oléron (embarcadère parking du chenal, Boyardville) à La Rochelle (embarcadère médiathèque) en 50 minutes, cette liaison maritime est un service public également organisé par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron. Enfin, le réseau cyclable doit être complété afin de mailler correctement le territoire. L'objectif est de continuer à développer cette offre de mobilité, afin de fluidifier la circulation estivale sur l'île en proposant une alternative à la voiture individuelle. Il s'agit de travailler avec l'Office de tourisme, le Département et la Région pour continuer à développer cette offre "Mes vacances à Oléron sans voiture".</i></p>		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action de communication et d'évènements • Fréquentation des services alternatifs et satisfaction • Nombre de trajets effectués en covoiturage • Nombre de voitures sur l'île (comptage) 		
Points de vigilance	<p>Pour chacun des services à déployer, il sera nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le besoin • Elaborer un budget • Définir les règles de fonctionnement du service • Communiquer sur le lancement du service • Evaluer le service <p>La réussite de cette action repose sur la complémentarité des services proposés.</p>		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
1 ETP	400 000 €	Action prioritaire à engager en 2023	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Observation et analyse de la mobilité, CEREMA https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilites/connaissance-modelisation-evaluation-mobilite/observation-analyse-mobilite • « Comment concilier inclusion et transition ? Partage d'expérience des acteurs de terrain », Rapport, 2022 https://www.mobiliteinclusive.com/projet-inclusion-transition/etude-inclusion-transition/ • Un guide pour « tout comprendre des plateformes de mobilité » https://www.mobiliteinclusive.com/guide-des-plateformes/ 		

Axe	4. Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources
Objectif	4.1. Favoriser la biodiversité de la faune et de la flore
Action	4.1.1. Préserver les espaces agricoles et développer les pratiques agro-écologiques
Intérêt pour le territoire	<p>L'artificialisation des sols, qui est une des sources d'émission de GES (les sols ne stockant plus de CO2), continue d'augmenter en France. Si celle-ci peut être due au légitime besoin de construction de logements, elle demeure 4 fois plus rapide que l'augmentation de la population. Cette artificialisation est un véritable enjeu pour les espaces naturels et agricoles. D'autant plus que la moitié des agriculteurs et agricultrices devraient prendre leur retraite d'ici 2030. L'île d'Oléron est un territoire particulièrement à risque du fait de son attractivité et doit donc prendre sérieusement cet enjeu en compte. Limiter l'artificialisation, en préservant les espaces agricoles, présente de nombreux avantages pour le territoire : moins d'imperméabilisation des sols signifie plus de résilience aux événements climatiques extrêmes (précipitations, submersions, érosion), une protection accrue de la biodiversité grâce au maintien des corridors écologiques, une conservation du foncier pour une agriculture durable, un stockage de carbone, etc.</p> <p>L'agriculture est la troisième source d'émissions de GES sur l'île d'Oléron (11 % en 2019). La transition des pratiques agricoles, du conventionnel vers des pratiques telles que l'agroécologie et l'agroforesterie, est une des solutions les plus bénéfiques non seulement pour la réduction des émissions de GES et des pollutions atmosphériques, mais aussi pour le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques des milieux naturels (notamment des sols) : stockage du carbone, rétention d'eau, lutte contre l'érosion, etc. Ces pratiques entraînent également des écosystèmes et des productions plus durables et plus résilientes aux intempéries et aux changements climatiques. Elles sont une opportunité pour les agriculteurs et les agricultrices de monter en compétences et pour le territoire de devenir pionnier et ainsi de servir d'exemple aux échelles locale et nationale. Au-delà des compétences, il s'agit ici de valoriser la production du territoire et les personnes qui y contribuent.</p> <p>La déprise agricole de ces dernières décennies a entraîné l'abandon d'une grande quantité de terres agricoles, les laissant à l'état de friche. La surface en friche (terrains agricoles privés) est estimée à 2000 ha sur le territoire, rendant d'autant plus difficile l'accès au foncier – les friches sont l'un des principaux freins au maintien et au développement de l'agriculture oléronaise. Dans ce cadre et depuis 2012, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron s'engage avec ses partenaires et mène des actions de reconquête des friches agricoles. L'action de reconquête des friches doit continuer et se structurer.</p>
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'île d'Oléron • Programme d'actions pour une Agriculture Durable sur l'île d'Oléron • SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Marennes-Oléron • PLUs (Plan Locaux d'Urbanisme) des communes • Trame Verte et Bleue
Cibles	Agriculteurs et agricultrices
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Agriculture Durable
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs et agricultrices • Communes • Chambre d'agriculture de Charente-Maritime • PÉTR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Marennes-Oléron • Réseau Agricole des Îles Atlantiques • Marennes Oléron Produits & Saveurs (MOPS) • Groupe d'Échanges et de Développement Agricole et Rural de l'île d'Oléron (GEDAR) • Groupement d'Agriculteurs biologiques de Charente-Maritime (GAB 17) • Associations locales de protection de l'environnement (CPIE, Maison de la Nature, les sorties de la renarde, LPO...) • Région Nouvelle-Aquitaine • Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation • Terre de liens • Safer Nouvelle Aquitaine • Coopératives agricoles
Étapes de mise en œuvre	<p><u>Pour la préservation des espaces agricoles</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser les documents de planification territoriale <ul style="list-style-type: none"> • Étudier l'évolution en Ha des espaces agricoles à l'aide de l'Animateur Foncier Agricole • Cartographier les espaces agricoles

- Intégrer la cartographie des parcelles agricoles aux documents de planification territoriale (PLUs, SCOT)
- Préciser, sur la cartographie, les espaces accueillant et pouvant accueillir des constructions agricoles pour limiter le mitage
- Diagnostiquer la qualité environnementale et la vulnérabilité de ces parcelles
- Etablir des objectifs pour limiter la consommation du foncier agricole et étudier la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP)
- Etablir un diagnostic sur la spéculation foncière sur le territoire afin d'anticiper de potentiels changements d'affectation des terres

2. Mener un dialogue territorial

- En lien avec le développement de pratiques agricoles durables, faciliter la transmission des terres pour assurer leur maintien :
 - Se positionner comme relais entre de potentiels repreneurs et les agriculteurs et agricultrices installés
 - Organiser des événements pour faire se rencontrer les agriculteurs et agricultrices, les habitant.es de l'île et les acteurs économiques de la filière
- Engager un dialogue avec les propriétaires fonciers pour les sensibiliser à la question de la perte d'espaces agricoles et naturels

Pour le développement de pratiques agricoles durables

Les actions de cette thématique peuvent être poursuivies en adéquation avec le Projet Alimentaire Territorial, et notamment les fiches n°4 « Accompagner les changements de pratiques agricoles » et n°5 « Soutenir l'agriculture du vivant : agriculture de conservation, régénérative, biologique, agroécologie, etc. ». Comme l'indique ces fiches actions, le Territoire de l'île d'Oléron est déjà bien engagé dans l'évolution vers des pratiques agricoles plus durables. Par exemple, en 2019, les surfaces de l'île cultivées en bio totalisent 403,75 ha, soit 13% de la surface agricole. Dès lors, il s'agit ici de soutenir cette transition vers les pratiques agricoles vertueuses et adaptées aux changements climatiques (système en agroécologie, agroforesterie etc.).

1. Soutenir les pratiques agricoles vertueuses

- Faire la promotion du bail rural à clause environnementale (autrement dit "bail environnemental") auprès des propriétaires fonciers de l'île
- Faire l'acquisition de terres agricoles ou pouvant être converties en terres agricoles afin de les louer via un bail environnemental, et, ainsi, améliorer l'accès au foncier tout en assurant l'engagement des pratiques plus vertueuses de l'environnement par les nouveaux exploitants agricoles
- Accompagner les agriculteurs et les agricultrices dans l'instruction des demandes et la recherche de foncier adapté aux pratiques et cultures envisagées
- Alerter les parlementaires sur les enjeux et difficultés rencontrés par la filière agricole de l'île pour qu'ils impulsent des évolutions, en partenariat avec le Réseau Agricole des Îles Atlantiques
- Inciter à la création d'un GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental) « local » : réunion des agriculteurs et agricultrices intéressés, formalisation de l'accompagnement du groupe par un animateur, mises en œuvre d'actions choisies par le groupe (diagnostic d'exploitation, expérimentation, conseils, partages d'expériences, visites d'études, ...). Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs et d'agricultrices reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Les actions du projet doivent relever de l'agroécologie.
- Réaliser un inventaire parcellaire pour savoir si chaque parcelle est bien adaptée à sa production (étude des sols, rétention en eau)

2. Développer et structurer de nouvelles filières agricoles (sel, chanvre et isolants biosourcés, céréales, légumineuses...) pour diversifier les productions de l'île et augmenter la résilience face au changement climatique

3. Continuer et consolider les actions engagées

- Etablir un bilan des actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin de situer l'évolution récente de l'île et déterminer les marges de manœuvre
- Favoriser la transversalité entre les services de la Communauté de Communes (en interne) ainsi qu'avec ceux des communes
- Etablir un bilan des opérations de plantation de haies sur le territoire (nombre et emplacements des haies plantées), déterminer les lieux de plantation potentiels et fixer de nouveaux objectifs de plantation
- Evaluer la satisfaction des agriculteurs et agricultrices ayant initié une exploitation agricole aux pratiques vertueuses
- Mener une étude sur les cultures qui sont et/ou seront adaptées aux changements climatiques sur Oléron

4. Sensibiliser et former les agriculteurs et agricultrices

- Organiser des visites d'exploitations durables
- Provoquer des échanges sur les pratiques entre agriculteurs, animer des démarches collectives
- Organiser des journées de sensibilisation en partenariat avec les associations du territoire

Les techniques durables et agroécologiques pouvant faire l'objet de sensibilisation sont, entre autres :

- La réduction au maximum voire la suppression du travail du sol via la technique du semis direct ou du non-labour. Par ce biais, les sols conservent l'intégrité de leur couche superficielle où se trouvent les éléments les plus vivants et fertiles.
- Le maintien des couverts végétaux en permanence, soit par des résidus des cultures précédentes, soit par des plantes de couverture implantées entre chaque culture. Ces couvertures végétales permettent de protéger la surface des sols, de maintenir l'humidité, de nourrir les micro-organismes des sols.
- La pratique de la rotation raisonnée des cultures, en tirant partie de la complémentarité des espèces cultivées sur une même parcelle. Cela permet de mieux maîtriser les mauvaises herbes, de promouvoir une flore microbiologique diversifiée et de limiter les maladies
- Le Pâturage Tournant Dynamique (PTD), qui vise à optimiser la gestion globale du système de pâturage. En augmentant le nombre de micro-parcelles (moins de 1 ha), le PTD permet de modifier la vitesse de rotation des animaux afin de respecter en permanence le stade de développement des plantes et de leur permettre une repousse la plus rapide et la plus abondante possible, sans puiser dans leurs réserves
- La favorisation de l'élevage à l'herbe, qui présente une ration nutritionnelle complète et qui permet de diminuer les besoins en abreuvement (et donc en eau)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'incitation à la culture de légumineuses qui permettent de capter l'azote et donc de remplacer les engrais ○ Le développement de l'agroforesterie, qui vise à associer des arbres et des cultures ou de l'élevage. Par des associations judicieuses cette pratique présente de nombreux bénéfices : une augmentation du stockage de carbone par Ha, une augmentation de la productivité globale grâce à la polyculture, une meilleure adaptation aux changements climatiques (sécheresse, canicules...), un meilleur recyclage des nutriments, une meilleure conservation de la biodiversité... ○ Le passage à une agriculture biologique donc sans utilisation d'engrais et phytosanitaires de synthèse ○ Etc. <p>5. Prendre en compte l'existence de freins aux changements des pratiques agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecouter les réticences des agriculteurs et agricultrices à la conversion vers des pratiques plus durables • Récueillir des retours d'expériences suite à une conversion venant d'agriculteurs et agricultrices du territoire de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron et d'ailleurs en France • Connaître les freins potentiels aux changements des pratiques agricoles (risques économiques, diminution des rendements, temps de conversion, etc.) et les solutions existantes <p>6. Favoriser les échanges parcellaires</p> <p>L'échange parcellaire est une démarche volontaire et amiable par laquelle les exploitants s'accordent pour échanger une ou plusieurs parcelles dans l'objectif d'améliorer les conditions d'exploitation. L'opération peut concerner deux exploitations (échange bilatéral) ou davantage (échange multilatéral) : échange de propriétés, de baux ou en jouissance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions d'informations à l'attention des exploitants agricoles dans chaque commune pour expliquer le principe des échanges parcellaires. • Constitution de groupes selon l'intérêt des acteurs concernés et la nécessité d'un accompagnement spécifique (en particulier pour les échanges multilatéraux). • Accompagner chaque groupe pour l'élaboration d'un scénario d'échanges et la mise en œuvre opérationnelle : rendez-vous individuels, temps en collectif, information auprès des propriétaires (individuellement ou en réunion), appui administratif et juridique. Financements possibles par la collectivité, par les exploitants eux-mêmes, par des fonds de formation VIVEA. <p><u>Pour l'élaboration d'un plan friche</u></p> <p><i>Les actions de cette thématique peuvent être poursuivies en adéquation avec le Projet Alimentaire Territorial, et notamment la fiche n°1 « Reconquérir et réhabiliter les friches agricoles ». Ci-dessous, un rappel de la mise en œuvre de cette action :</i></p> <p>1. Acquérir des parcelles en friches</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Veille foncière avec l'outil vigifoncier ○ Prospection sur des parcelles en friche ayant un potentiel agricole ○ Constitution d'îlots dans le but d'y installer des porteurs de projets ○ Acquisition à l'amiable, par opportunité ou par préemption via la SAFER <p>2. Restaurer des parcelles en friches</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Travaux de remise en valeur avant la mise à disposition au porteur de projet : ○ Fauche/débroussaillage/bûcheronnage ○ Remise en culture ○ Étalement du couvert broyé pour améliorer la fertilité du sol <p>Partant des actions déjà menées par la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un bilan des actions entreprises par la Communauté de Communes • Créer ou mettre à jour une cartographie des parcelles en friches du territoire • Qualifier ces différentes parcelles (état actuel, historique, potentiel, voisinage, exposition à des risques environnementaux) • Etablir un dialogue avec et sensibiliser les propriétaires fonciers • Fixer des objectifs de reconquête des friches existantes
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'Ha d'espaces agricoles • Evolution du nombre d'agriculteurs et agricultrices installés sur l'île • Evolution du nombre d'agriculteurs et agricultrices sensibilisés et ayant fait évoluer leurs pratiques • Evolution du nombre de friches sur le territoire
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • La reconquête des friches ne doit pas laisser de côté la question de la biodiversité. En effet, les friches, agricoles notamment, sont souvent l'habitat d'une biodiversité dense. Il convient de ce fait de mener une étude de l'état de la biodiversité avant de décider de la transformation du lieu. Il est important de restaurer certains espaces agricoles tout en conservant certaines friches d'intérêt écologique. Dans l'espace ressources, un retour d'expérience de l'établissement public foncier de Lorraine. • L'agroécologie est un ensemble de méthodes que chaque exploitant peut adopter en fonction des spécificités de son exploitation. Il n'existe pour le moment aucune certification distinctive (ex : label) pour distinguer l'agroécologie.

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
1 ETP	50 000€ (hors acquisition de terres)	Action non prioritaire à engager en 2025
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Des territoires en actions pour maîtriser le foncier agricole - Retours d'expérience des îles de la façade atlantique française https://raia-iles.fr/wp-content/uploads/2021/03/Experiences-de-maitrise-du-foncier-agricole-Dossier-RAIA.pdf • Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron https://www.cdc-oleron.com/wp-content/uploads/2022/03/CDC-Livre-blanc-PAT.pdf • L'outil Cartofriches développé par le CEREMA https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/ • Le bail rural à clauses environnementales https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/10/Bail_rural_clauses_environnementales_10_Questions_10_R%C3%A9ponses.pdf • Agir sur le foncier agricole – Guide pratique et retours d'expérience https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/agir-sur-le-foncier-agricole-un-role-essentiel-pour-les-collectivites-territoriales • Le GIEE https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/association-ou-organisation-de/demander-une-aide-une-subsidiation/article/le-groupement-d-interet-economique-444?id_rubrique=88 • Le principe des échanges parcellaires https://terralto-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/amenagement-foncier/echange-parcellaire/ • Un retour d'expérience de prise en compte de la biodiversité dans les sites gérés par l'Établissement Public Foncier de Lorraine https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/584817/prise-en-compte-de-la-biodiversite-dans-les-sites-geres-par-l-etablissement-public-foncier-de-lorrai 	

Axe	4. Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources
Objectif	4.1. Favoriser la biodiversité de la faune et de la flore
Action	4.1.2. Protéger les milieux naturels et boisés
Intérêt pour le territoire	<p>Les espaces naturels et boisés comme les espaces agricoles, font face à une des principales problématiques environnementales actuelles : l'artificialisation des sols. Celle-ci est galopante et continue à l'échelle nationale. Les littoraux sont notamment touchés par le phénomène de par leur attractivité. Pourtant, préserver ces espaces est indispensable dans notre lutte contre le changement climatique et pour la préservation de la biodiversité. Préserver ces espaces signifie en effet préserver les puits de carbone et augmenter le stockage de CO2, améliorer la résilience des écosystèmes et des territoires aux aléas climatiques et est une formidable opportunité de renforcer la trame verte et bleue (continuité écologique en milieux terrestres et aquatiques) mais aussi brune (continuité écologique des sols) et noire (continuité écologique des espèces nocturnes). Mener cette politique dès aujourd'hui participe aussi à la préparation à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette. Enfin, ils sont aussi une façon, si ce n'est d'améliorer, au moins de préserver l'attractivité des territoires.</p> <p>La forêt représente un enjeu crucial, impactée par le changement climatique depuis plusieurs années, l'été 2022 en étant un malheureux très bon exemple. C'est pourquoi la gestion forestière doit intégrer des stratégies d'adaptation au changement climatique visant à assurer la durabilité des forêts et les fonctions environnementales afin de maintenir ses effets de régulation du climat local, de limitation des sécheresses, et de sa fonction de services environnementaux. Tel est l'objectif d'une gestion durable des forêts. La forêt constitue par ailleurs un formidable atout pour réussir une politique climat-air-énergie car elle contribue à l'atténuation du changement climatique à travers différents leviers : séquestration carbone, substitution grâce à l'utilisation du bois en remplacement de matériaux plus énergivores ou d'énergies fossiles, absorption de la pollution de l'air, etc.</p> <p>Les espèces exotiques envahissantes sont à l'origine d'impacts majeurs aux niveaux environnemental, économique et sanitaire et constituent un enjeu d'ampleur mondiale. C'est toute la biodiversité qui est en danger, du fait de la disparition d'espèces endémiques, de l'appauvrissement et de la fragilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques. Cette menace est encore plus forte pour les écosystèmes fragiles des îles et en outre-mer. Au-delà des risques de dégradation de la biodiversité, le développement de ces espèces entraîne aussi des conséquences sur la santé humaine. C'est pourquoi la prévention est cruciale. Elle passe par la vigilance et la surveillance, pour détecter précocement toute nouvelle apparition ou extension d'espèces et ainsi intervenir rapidement.</p>
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • PLUs (Plan Locaux d'Urbanisme) des communes • SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Marennes-Oléron • Plan National Canicule • Document d'objectifs et chartes Natura 2000 • Trame Verte et Bleue • Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles
Cibles	Faune et flore, propriétaires fonciers, agriculteurs et agricultrices, utilisateurs des milieux naturels
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Espaces Naturels
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • ONF (Office National des Forêts) • OFB (Office Français de la biodiversité) • PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Marennes-Oléron • Conservatoire du littoral • Conservatoire des espaces • Centre National de la Propriété Forestière • Agence de l'eau Adour-Garonne • Associations locales de protection de l'environnement (CPIE, Maison de la Nature, LPO...) • Région Nouvelle-Aquitaine • Département de la Charente-Maritime • Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation • Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires • Terre de Liens • CEREMA • GIP Littoral

Préserver les espaces naturels et boisés et lutter contre les dégradations

1. Créer un plan d'action de préservation des espaces naturels et boisés

- Effectuer un bilan des actions menées sur le sujet jusqu'ici
- Cartographier l'ensemble des espaces naturels et boisés du territoire pas seulement le domaine public
- Déterminer les espaces qui sont les plus exposés aux risques climatiques (incendies, érosion, sécheresses, fortes chaleurs etc.)
- Hiérarchiser les espaces où intervenir en fonction de l'urgence associée (exposition aux risques climatiques, état de dégradation actuel, spéculation foncière)
- Favoriser l'exemplarité en préservant les espaces naturels et boisés du domaine public – commencer par ces espaces peut permettre de lancer la démarche globale, de communiquer sur les actions entreprises et leurs résultats afin de réduire les réticences potentielles des autres acteurs du territoire, et, dans le cas où ces réticences existent, de commencer la préservation sans attendre
- Créer et assurer la transversalité entre les services de la Communauté de Communes et des communes, tout en favorisant l'intégration de la biodiversité à l'ensemble des politiques (urbanisme, voirie, « espaces verts », etc.)
- Elaborer une cartographie des acteurs du territoire contribuant à la préservation de ces espaces (associations, agriculteurs et agricultrices ayant des pratiques durables, acteurs institutionnels, etc.)
- Créer un cahier de recommandations afin de connaître et diffuser les différentes problématiques potentielles et solutions existantes
- Adopter un plan de gestion des espaces naturels avec une orientation opérationnelle et un COPIL intégrant les partenaires, communes et EPCI

2. Lutter contre les dégradations

- Etablir des contacts réguliers avec la police de l'environnement
- Créer un canal de communication permettant la remontée d'informations concernant les dégradations observées (canal de communication accessible également aux habitant.es : via une application, page internet...)
- Former les agents de terrain en charge des « espaces verts » et tous les autres agents de terrain (déchets, mobilité...) pour leur permettre de savoir reconnaître une dégradation, l'évaluer et déterminer les actions à envisager
- Recenser les différents délits existants pour dégradation de l'environnement pour :
 - Être en mesure de réagir rapidement à leurs observations
 - Limiter les délits en amont en décourageant les actes malveillants
 - Faire mieux connaître la définition d'une dégradation au grand public

3. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire

- Encourager les propriétaires de terrains en zone Natura 2000 à signer la charte correspondante
- Communiquer auprès du public sur les actions entreprises sur le territoire, autant celles sur domaine public que sur domaine privé : expliquer les actions directement sur les espaces où elles ont lieu, créer des parcours explicatifs sur les chemins de promenade et de randonnée, etc.
- Organiser des événements de sensibilisation sur les dangers qui pèsent sur la biodiversité pour jeunes et moins jeunes, avec pour objectif de visibiliser le sujet, souvent mis au second plan par le sujet du changement climatique, des outils ludiques comme la *fresque de la biodiversité* peuvent être utilisés ou encore des sorties comme les journées nature « Tous dehors ! »
- Organiser des chantiers de plantation et de réhabilitation participatifs avec les écoles et les habitant.es du territoire
- Organiser des événements en partenariat avec les acteurs de la défense et de la protection de la biodiversité lors d'événements type marchés, fête locale, etc.

4. Sensibiliser plus particulièrement les services techniques

- Constituer un groupe de travail réunissant les personnes de terrain et les personnes au sein des services de la Communauté de Communes et des communes pour échanger sur les méthodes d'entretien des services « espaces verts »
- Être à l'écoute des réticences et craintes potentielles des agents de terrain afin de mieux appréhender les résistances au changement
- Organiser des démonstrations de nouvelles techniques d'entretien plus respectueuses de l'environnement
- Recueillir des retours d'expérience de la part d'autres acteurs institutionnels du territoire (intercommunalités voisines, département, échelles régionale et nationale)
- Présenter les retours d'expérience aux personnes de terrain et celles au sein des services

5. Poursuivre la renaturation des espaces naturels et agricoles dégradés et abandonnés

- Etablir un bilan des actions de renaturation menées par la Communauté de Communes et les communes sur le territoire
- Spécifier, sur la cartographie des espaces naturels et boisés (voir plus haut), lorsque c'est le cas, l'état de dégradation ou d'abandon des parcelles, la renaturation ne doit pas se faire en opposition à la transition agricole du territoire
- Evaluer les usages potentiels des parcelles dégradées et abandonnées (les usages possibles incluant les usages non directement bénéfiques aux humains, tel que la création de continuités écologiques)
- Recenser les actions entreprises par les autres acteurs du territoire, tels que les propriétaires fonciers et les agriculteurs et agricultrices ainsi que les autres usagers ayant des pratiques respectueuses de la ressource naturelle
- Fixer de nouveaux objectifs en termes de renaturation
- Assurer l'intégration (et, de ce fait, la transversalité) de la politique de renaturation aux politiques de préservation des espaces naturels, de préservation de la biodiversité, de reconquête des friches, etc.

Étapes de mise en œuvre

Indicateurs de suivi	<u>Accompagner la gestion durable des forêts et espaces boisés</u>		
	<p>6. En collaboration avec l'ONF, établir un plan de gestion durable des forêts et espaces boisés sur Oléron</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un bilan des actions menées par la collectivité, l'ONF et les communes sur le territoire et recenser les pratiques actuelles du territoire • Réaliser un inventaire des essences locales (qualitative et quantitative) • Mise en perspective avec les réalités sur le territoire et le changement climatique pour faire des préconisations d'essences à planter sur le territoire selon la localisation • Connaître les différentes méthodes de gestion durable et les pratiques à éviter • Créer une charte commune de gestion durable des espaces boisés, proposant une liste d'actions bénéfiques : éviter les coupes rases, réduire le nombre d'interventions, éviter les plantations en monoculture, etc. • Sensibiliser et former les élu.es, agents de terrain et propriétaires fonciers privés sur le sujet de la gestion durable des forêts : présentation des enjeux, visites de terrains, formations proposées par des partenaires, etc. • Coordonner les actions de la collectivité, de l'ONF et des communes avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés (tels que les propriétaires fonciers privés) • Se fixer comme objectif la certification de la gestion durable des forêts du territoire <p>7. Prévenir les risques d'incendies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le niveau de risque incendie de chacune des parcelles boisées • Elaborer un plan d'action de prévention de lutte incendie : mettre en place des patrouilles de surveillance, création de citernes de réservoir d'eau, création de zones coupe-feu, débroussaillage initial dans les sous-bois, investissement dans des systèmes de détection précoce des départs de feux et dans des systèmes de surveillance des zones de risque, etc. • Cartographier précisément les chemins d'accès des espaces boisés • Informer les citoyen.nes des actions prévues pour limiter les risques incendies (actions en amont) et des plans d'urgence créés • Sensibiliser les propriétaires fonciers privés aux obligations de débroussaillage et veiller à leur respect • Informer des bonnes pratiques en espaces boisés : ne pas allumer de feu ou de barbecue, ne pas jeter de cigarettes, laisser les routes forestières accessibles pour les secours, etc. <p><u>Poursuivre la gestion des espèces de faunes et flores invasives et envahissantes</u></p> <p>8. Elaborer un plan d'action contre les espèces invasives et envahissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un bilan des actions menées par la collectivité, l'ONF et les communes sur le territoire • Se documenter sur le sujet afin de connaître et reconnaître les espèces invasives et envahissantes • Former les agents de terrain • Sensibiliser les habitant.es de l'île • Recenser les espaces invasives et envahissantes observées sur le territoire • Connaître les effets de ces espèces sur les milieux et espèces locales • S'informer sur les espèces invasives et envahissantes susceptibles d'arriver sur le territoire de l'île 		
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Les sujets couverts par cette fiche action apportent un nombre conséquent de nouvelles connaissances et pratiques pour les agents de terrain, il conviendra d'élaborer un plan de formation global rendant l'information facilement accessible et appropriable, d'assurer un accompagnement et d'évaluer la nécessité de recrutement • Il en est de même pour les habitant.es de l'île et les propriétaires fonciers 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
1 ETP	50 000€	Action secondaire à engager en 2024	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Les espèces exotiques envahissantes : enjeux et impacts https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Plaquettes%20et%20rapports%20institut/eee-enjeux-impacts.pdf • Listes d'espèces http://especies-exotiques-envahissantes.fr/base-documentaire/liste-despeces/ • Fresque de la biodiversité https://www.fresquedelabiodiversite.org/ 		

Axe	4. Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources
Objectif	4.2. Restaurer et entretenir le potentiel des marais
Action	4.2.1. Mener la stratégie Marais pour renforcer leur rôle de séquestration carbone et de protection face à la submersion
Intérêt pour le territoire	Les marais sont une spécificité et une richesse locale, résultant de la combinaison de caractéristiques environnementales particulières et de l'action de l'Homme. Ils offrent, en plus des activités économiques, un habitat précieux à une biodiversité terrestre et aquatique très spécifique (plantes halophiles, oiseaux, poissons, crustacés, invertébrés, etc.) et protègent l'habitat côtier des ondes de tempête et des inondations et peuvent réduire la charge en nutriments dans les eaux côtières. Ils jouent aussi un rôle non négligeable d'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur « pouvoir » d'épuration avec notamment l'aide de plantes telles que les roseaux. Enfin, des études récentes suggèrent que les marais pourraient être des puits de carbone, essentiels dans la lutte contre le changement climatique. Leur préservation, qui entraîne la préservation de l'identité de l'île, de ses activités économiques et la contribution à son adaptation au changement climatique, nécessite un entretien adapté. Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la communauté de communes de l'île d'Oléron est gestionnaire de plusieurs marais. En novembre 2021, une stratégie locale a été adoptée par les élus communautaires pour appréhender la gestion des marais de manière globale à l'échelle du territoire insulaire afin de garantir : la protection des personnes et des biens face au risque de submersion, le bon fonctionnement hydraulique des chenaux d'intérêt collectif et de manière plus globale la préservation des écosystèmes aquatiques.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence GEMAPI • Stratégie Marais • SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Charente • Trame verte et bleue
Cibles	Communes, acteurs économiques et de loisirs (agriculteurs et agricultrices, sauniers, conchyliculteurs, aquaculteurs, professionnels et pratiquants libres d'activités nautiques, chasseurs, etc.), propriétaires fonciers privés et publics
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Pôle littoral et Nature
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Agriculteurs et agricultrices, centres équestres, chasseurs et autres professionnels usagers du marais... • Professionnels du nautisme • Associations locales de protection de l'environnement (CPIE, Maison de la Nature, LPO...) • Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes • Agence de l'eau Adour-Garonne • EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassins) Charente • ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins) • Région Nouvelle-Aquitaine • Département de la Charente-Maritime • Conservatoire du littoral • Office Française de la Biodiversité (OFB) • Comité régional de la conchyliculture • Fédération française d'aquaculture • UNIMA • Communauté de communes du Bassin de Marennes (Natura 2000 en marais) • DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement) • DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver les écosystèmes aquatiques et terrestres des marais <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un diagnostic permettant de qualifier les marais : l'état fonctionnel du réseau et des ouvrages hydrauliques d'intérêt collectif, les usages actuels des marais et les différents enjeux liés à ces derniers (socio-économiques, environnementaux, sanitaires, paysagers et culturels) • Créer et alimenter un observatoire des marais de l'île d'Oléron grâce aux données recueillies • Etudier la possibilité d'acquérir du foncier pour assurer la protection des marais • Organiser des événements de sensibilisation pour l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, agriculteurs et agricultrices, acteurs économiques, touristes) aux fonctions écosystémiques des marais et à l'importance de leur préservation : informations lors d'évènements type marchés, promenades informatives, etc. • Elaborer un programme de travaux pluriannuel permettant de garantir protection des biens et personnes et la fonctionnalité hydraulique (cf. point suivant) mais aussi préservation de l'écosystème (prise en compte de la biodiversité lors des travaux) 2. Garantir la fonctionnalité hydraulique des marais et leur rôle dans la gestion des eaux pluviales et la protection face au risque de submersion <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le programme d'actions pluriannuel de la stratégie Marais sur les périmètres d'interventions directe de la CCIO

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un guide de bonnes pratiques adapté au contexte de l'Île d'Oléron et de ses marais tels que le maintien de la circulation de l'eau et l'entretien régulier des ouvrages hydrauliques Former les élu.es, les acteurs de terrains et les services associés à la gestion des marais sur les fonctions écosystémiques – notamment leur rôle dans la gestion des eaux pluviales et de protection face au risque de submersion – des marais et l'importance de leur préservation, sur les bonnes pratiques et sur celles à abandonner Animer la gouvernance des marais (transversalité, partage d'informations...) <p>3. Participer à l'étude Carbone Bleu sur la contribution des marais dans la séquestration carbone Le carbone bleu désigne le carbone stocké par les écosystèmes océaniques. La protection de ces écosystèmes est donc un enjeu d'une grande importance dans la lutte contre le changement climatique, au même titre que la lutte contre les changements d'affectation des sols (par l'artificialisation notamment). Les marais sont des écosystèmes susceptibles de contribuer à ce stockage de carbone, au même titre que la mangrove et les algues. Des initiatives ont été lancées sur le territoire national pour, d'une part, évaluer les capacités de stockage de ces écosystèmes, et, d'autre part, déterminer les écosystèmes effectivement contributeurs. Une de ces initiatives « Carbone bleu » a été lancée sur le territoire de La Rochelle, à travers un partenariat entre le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), le laboratoire LIENSs (Littoral Environnement et Sociétés) et La Rochelle Université, associés avec des collectivités et associations du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir un partenariat et des échanges fréquents avec l'initiative Carbone bleu de la Rochelle Evaluer la potentielle participation et contribution de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron aux actions et études Rencontrer les associations du territoire pour étudier les possibles partenariats <p>4. Promouvoir et conserver des activités économiques respectueuses et cohérentes dans les marais pour une valorisation économique et naturelle du marais</p> <ul style="list-style-type: none"> Inventorier les pratiques des acteurs économiques présents sur le territoire (afin de connaître la situation actuelle et de savoir quels acteurs sensibiliser en priorité) Promouvoir et conserver les activités traditionnelles des marais oléronais (ostréiculture, saliculture, pêche, nautisme...) tout en veillant à leur respect et à leur durabilité Mettre en place une veille permanente pour la recherche d'activités et pratiques économiques respectueuses des marais Inviter les acteurs économiques des marais à des sessions de formation aux bonnes pratiques d'entretien et d'exploitation Etudier la création d'un cahier des charges à respecter à destination des acteurs économiques et propriétaires fonciers <ul style="list-style-type: none"> Nombre de propriétaires fonciers sensibilisés Nombre d'opérations d'entretien de restauration avec linéaire et surfaces Surfaces de marais non géré mais « conservé » car jouant un rôle tampon (qualité eau, submersion, etc...) ou réservoir de biodiversité Nombre d'études d'incidences Natura 2000 en marais / activités 	
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> Les marais participant grandement à l'identité de l'île, il conviendra de faire preuve de pédagogie auprès des propriétaires fonciers et acteurs économiques pour améliorer l'acceptabilité des mesures proposées 	
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
1 ETP	50 000€	Action prioritaire déjà engagée à accentuer en 2023
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> L'entretien des marais de la Seudre, d'Oléron et de Brouage https://www.bassin-de-marennes.com/wp-content/uploads/2020/09/PETR_Livret_Entretien_VF_BD.pdf Délimiter l'espace de bon fonctionnement des zones humides https://www.arraa.org/documents-techniques/guide-delimiter-l-espace-de-bon-fonctionnement-des-zones-humides Favoriser la biodiversité par une gestion hydraulique : Les expériences menées à la réserve naturelle de Moëze-Oléron http://download.pole-lagunes.org/Lettrelagunes/2017/Continue/ANG%20REX%20cont%20en%20sect%20de%20marais.pdf 	

Axe	4. Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources
Objectif	4.3 Accompagner la gestion de la ressource en eau
Action	4.3.1 Economiser l'eau et valoriser les eaux usées et pluviales
Intérêt pour le territoire	L'eau est une ressource rare et précieuse, l'eau douce représente seulement 2,5 % de l'eau sur terre. Sur l'île d'Oléron, son approvisionnement dépend à 87% du continent et rend ce territoire vulnérable en cas de crise, il est nécessaire de renforcer son autonomie en eau. Même si sa gestion est assurée par délégation au syndicat des eaux, les communes et la CCIO ont un rôle à jouer dans la préservation de cette ressource. Cet enjeu est essentiel pour la préservation de la ressource en eau et pour réaliser des économies sur la facture d'eau des communes et des ménages.
Articulation avec l'existant	Depuis 2020 la CCIO compte l'approvisionnement en eau potable comme une de ses compétences, elle a été déléguée à un service externe : le syndicat eau 17 et sa régie d'exploitation, la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau). Plusieurs actions de récupération des eaux pluviales ou de réutilisation des eaux grises sont déjà mises en place par plusieurs communes et acteurs économiques de l'île, ces actions sont à encourager, les enjeux de la ressource en eau doivent alors mieux s'intégrer aux PLUs.
Cibles	Citoyens, services espaces verts, agriculteurs.
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • EAU 17 & RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau) de l'île d'Oléron • Communes • Agence de l'eau Adour-Garonne • EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassins) Charente • ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins) • Région Nouvelle-Aquitaine
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Réaliser un diagnostic des performances du réseau d'eau potable Les performances du réseau sont la première source de gaspillage de l'eau potable. Il est donc primordial d'améliorer ces performances, les consommateurs étant peu responsables des pertes de cette ressource. Ainsi, un diagnostic est indispensable afin de connaître le rendement du réseau, l'emplacements des fuites et les entrées des eaux parasites. Suite à cela, il sera possible d'engager des travaux de rénovation ou de réhabilitation des réseaux si nécessaire.</p> <p>2. Travailler en étroite collaboration avec Eau 17 pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau Le travail en étroite collaboration avec le syndicat Eau 17 est indispensable pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau. Ce partenariat pourra permettre la mise en place de plusieurs actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic dans les bâtiments publics afin d'élaborer des actions sur l'économie de la ressource. • Distribuer des systèmes d'économie d'eau pour l'habitat comme des mousseurs pour robinet qui pourraient être distribués lors d'événements dédiés par exemple. Les mousseurs permettent une économie de l'eau de 30 à 60%. • Sensibiliser et inciter à l'installation de récupérateur d'eau de pluie par les particuliers et entreprises. La CCIO pourra communiquer auprès des particuliers sur l'utilité d'un récupérateur d'eau et les économies qui en découlent. Une subvention ou la vente à prix réduit comme pour les composteurs pourrait être mis en place à long terme. • Sensibiliser et communiquer de manière multi-cibles sur la baisse de la ressource en eau disponible, l'importance de réduire sa consommation en eau et l'intérêt de réutiliser les eaux de pluie et les eaux grise auprès des citoyens, des agents communaux et intercommunaux et des acteurs économiques de l'île. <p>3. Encourager le développement de toilettes sèches sur le domaine public (abords de plage, site touristique...) pour une économie de la ressource en eau</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un travail étroit entre la CCIO et Eau17 (nombre de réunions organisées) • Nombre de mètres de réseau rénové • Nombre de mousseur ou autre système d'économie d'eau distribués • Nombre de récupérateurs d'eau de pluie distribués • Nombres et fréquences d'événements et actions de communication pour économiser l'eau • Baisse des pertes d'eau mesurée sur le réseau

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
0,25 ETP en lien avec la fiche 4.3.2	Entre 10 000 et 50 000 €/an (si engagement d'un nouveau poste)	Action prioritaire à engager en 2024
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • DCE (Directive Cadre sur l'Eau) • SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Charente-Maritime 	

Axe	4. Préserver l'écrin naturel insulaire et ses ressources
Objectif	4.3. Accompagner la gestion de la ressource en eau
Action	4.3.2. Développer une ressource locale en eau potable
Intérêt pour le territoire	L'eau est une ressource rare et précieuse, l'eau douce représente seulement 2,5 % de l'eau sur terre. Concernant l'île d'Oléron, son approvisionnement dépend entièrement du continent et rend ce territoire vulnérable en cas de crise, c'est pourquoi renforcer son autonomie en eau est nécessaire. Aujourd'hui, la thématique de la gestion de l'eau apparaît peu dans les documents communaux. Pourtant, même si sa gestion est assurée par les syndicats des eaux, les communes et la Communauté de Communes ont un rôle à jouer dans la préservation de cette ressource.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Charente • Schéma Touristique Durable
Cibles	Communauté de Communes de l'île d'Oléron et communes
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • EAU 17 & RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau) de l'île d'Oléron • Communes • Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes • Agence de l'eau Adour-Garonne • EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassins) Charente • ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins) • Région Nouvelle-Aquitaine
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner eau 17 dans la réalisation de nouveaux forages sur l'île <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la possibilité, la pertinence, les avantages et les coûts de la réalisation de nouveaux forages sur le territoire • Organiser une concertation avec tous les acteurs du territoire • Réaliser une étude de comparaison de toutes les alternatives • Dialoguer avec des partenaires 2. Étudier le potentiel de désalinisation de l'eau de mer <ul style="list-style-type: none"> • Lancer une étude sur l'objet, le fonctionnement, les coûts et bénéfices, les conditions de faisabilité de la désalinisation de l'eau de mer • Entrer en contact avec la commune de Groix, une île faisant partie de Lorient-Agglomération, qui a installé une usine de dessalement de l'eau de mer en 2022 • Organiser des formations pour les élu.es et agents publics sur la désalinisation de l'eau de mer et sur l'enjeu de l'eau en général • Se procurer ou mener une prospective sur la future disponibilité de la ressource en eau sur le territoire, visitant les différents scénarios pour le territoire et les différentes solutions et adaptations existantes 3. Réduire la présence de la bouteille en plastique <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer qualitativement l'utilisation de la bouteille plastique (secteurs qui en consomment le plus, moments, lieux et raisons de l'utilisation, quantité de déchets générés et abandonnés, etc.) • Rendre l'eau accessible à toutes et tous sur le territoire pour favoriser l'utilisation des gourdes : installation de fontaines dans les bâtiments recevant du public (mairies, offices de tourisme...), faire participer les commerçants en les labellisant « Ici, on remplit votre gourde », etc. • Interdire les bouteilles en plastique dans les cahiers des charges des événements festifs et culturels • Sensibiliser les habitant.es et touristes à la pollution plastique dans les mers et les océans • Utiliser l'art et l'identité du territoire pour sensibiliser à la pollution plastique (installations sur l'eau représentant la pollution, parcours éducatifs, etc.)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'eau consommée sur le territoire • Dépendance du territoire pour la ressource en eau
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • La sobriété de la consommation en eau doit rester la priorité du plan pour l'eau potable • Il conviendra également de mener des études sur les fuites potentielles d'eau

Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
0,25 ETP en lien avec la fiche 4.3.1	50 000€	Action non prioritaire à engager en 2025
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation des Eaux Usées Traitées : le panorama français https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/07/2020_06_panorama_reut_pour_edition_vdef-1.pdf • Economie et partage des ressources en eau https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/economie-partage-ressources-eau-0 • Eau et changements climatiques dans le grand Sud-Ouest https://www.calameo.com/agence-de-leau-adour-garonne/read/000222592d3688961fd70 	

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation
Objectif	5.1. Favoriser une économie locale durable et résiliente
Action	5.1.1. Encourager et valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques
Intérêt pour le territoire	<p>Le territoire oléronais compte 97 % de Très Petites Entreprises, ce sont des entreprises de l'île qui comptent moins de 9 salariés. Des crises futures ou passées comme celle de la Covid-19 montrent de manière générale la fragilité de l'économie, en particulier celle du territoire, très dépendante du secteur touristique. Il est donc important de s'engager dans une adaptation au changement climatique pour développer une économie résiliente et adaptable.</p> <p>Plusieurs actions peuvent permettre d'encourager et de valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques. Il est important de pouvoir accompagner tous les acteurs économiques dans leur transition peu importe la taille de leur structure ou leur secteur d'activité.</p>
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Label acteurs éco-responsables d'Oléron • Événements animés par le service développement économique : Petits-déjeuners thématiques, forums...
Cibles	Acteurs économiques
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron - Service Développement Économique et Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs économiques (TPE, PME...) • CCI 17 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime) • CMA 17 (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Charente-Maritime) • CRC 17 (Comité Régional de la Conchyliculture de Charente-Maritime) • CDPMEM 17 (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Charente-Maritime) • Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime • GAB17 (Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime) • Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes • Charentes Tourisme • RAIA (Réseau Agricole des Iles Atlantiques)
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux des actions existantes vertueuses dans le monde des entreprises sur le territoire de la Communauté de communes de l'île d'Oléron 2. Organiser des événements pour réunir les entreprises porteuses d'actions vertueuses et les entreprises volontaires pour impulser un changement au sein de leur activité et créer des groupes de travail et échanger sur les possibilités à l'échelle locale : Petits-déjeuners thématiques, forums, journée portes ouvertes, séminaires... 3. Identifier les sources de financement mobilisables pour accompagner les acteurs économiques et leur communiquer (identifier les AMI, APP existants, accompagnement ADEME, BPI France...) 4. Développer et faire la promotion du label « acteurs éco-responsable de l'île d'Oléron » pour accroître l'engagement des acteurs locaux. Le label « acteurs éco-responsables de l'île d'Oléron » est une distinction locale de valorisation des démarches responsables des acteurs économiques de l'île d'Oléron en matière de transition écologique et sociale. Il est proposé par la Communauté de Communes depuis février 2019. Ce label est accessible à tout type d'acteur économique de l'île d'Oléron peu importe le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise, le cahier des charges et la grille de notation s'adaptant à tous. Adhérer au label des acteurs éco-responsables permet de développer des actions efficaces grâce à des conseils et un accompagnement personnalisés, valoriser son organisation et ses bonnes pratiques en prouvant sa démarche éco-responsable et appartenir à un réseau local d'échange de bonnes pratiques. 5. Encourager l'accompagnement des filières ostréicole, mytilicole et conchylicole par le CRC 17 ainsi que de la pêche et de l'aquaculture par le CDPMEM 17 : logistique de collecte des déchets, valorisation des coquilles, valorisation des déchets de pêche, développement des alternatives au plastique, adaptation au changement climatique etc. 6. Accompagner les filières agricole et viticole vers de nouvelles pratiques adaptées au changement climatique en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, le GAB17... (cf fiche 4.1.1.) 7. Participer à des réseaux inter-régionaux ou interdépartementaux pour monter en compétences sur les sujets de la transition, rester en veille, suivre les évolutions, etc.

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évènements organisés par an • Nombre d'entreprises présentes aux événements • Nombre d'acteurs labellisés « acteurs éco-responsables de l'île d'Oléron » • Partenariats avec les chambres consulaires pour accompagner les acteurs économiques 	
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises peuvent être des cibles difficilement mobilisables et parfois sur-sollicitées • Veiller à mobiliser les outils préexistants tel qu'un annuaire des entreprises ou l'agenda des évènements organisés à destination des acteurs économiques du territoire, pour faciliter le lancement de la dynamique et éviter la création de nouveaux outils non efficaces. • Veiller travailler les angles d'approches, les éléments de langage pour donner envie aux entreprises de se mobiliser • Encourager et valoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques nécessitent un accompagnement à la fois technique, administratif, financier et en communication • Pour réaliser l'ensemble de ces prestations, un nombre important de prestataires ou partenaires pourront être mobilisés comme les chambres consulaires • Frein Psychologique : les entreprises peuvent assimiler la prise en compte de l'environnement à une contrainte supplémentaire venant freiner l'activité économique et professionnelle, il est alors nécessaire de leur montrer les avantages sociaux, économiques et d'attractivité. 	
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
0,5 ETP partagé avec la fiche action 5.1.2	20 000 €	Action non prioritaire à engager en 2024/2025
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les entreprises, ADEME, 2021 https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/mobiliser-entreprises • Mise en place d'un accompagnement des entreprises à l'amélioration de leur gestion de déchets, OPTIGEDE, CC de Haute Saintonge https://www.optigede.ademe.fr/fiche/mise-en-place-dun-accompagnement-des-entreprises-lamelioration-de-leur-gestion-de-dechets • Site internet du CLES, Coopérations Locales et Environnementales en Synergies https://www.cles-ports-de-strasbourg.eu/ • Retour d'expérience Convention d'affaires synergies entreprises CCI Var 2021, Janvier 2022 https://www.reseau-prec.org/data/sources/users/52/20220105104425-synthese-dic-var-2021.pdf • Principales étapes d'une démarche d'EIT, Réseau Synapse, 2020 https://www.reseau-synapse.org/static/h/principales-etapes-d-une-demarche-d-eit.html 	

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation
Objectif	5.1. Favoriser une économie locale durable et résiliente
Action	5.1.2. Concevoir et aménager les ZAE (Zones d'Activités Économiques) en cohérence avec les objectifs de transition
Intérêt pour le territoire	<p>Au fil des décennies, des sites d'activités très diversifiés en termes de taille, de vocation sectorielle, de maîtrise d'ouvrage, de contexte urbain ou rural, ou de niveau d'équipement ont émergé. Leur point commun est qu'ils ont très rarement été appréhendés dans l'optique du cycle de vie. Aujourd'hui, les collectivités commencent à penser le renouvellement des sites d'activités conçus dès les années 1970. Les premières démarches engagées ont concerné la requalification des espaces publics, du bâti (image, éco-rénovation, désamiantage, etc.), le développement de services et la meilleure prise en compte de l'environnement. L'article 220 de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021 modifie le code de l'urbanisme et impose aux EPCI de mener un inventaire de leurs Zones d'Activités Économiques (ZAE). La démarche devant être engagée avant le 22/08/2022 et finalisée avant le 22/08/2023.</p> <p>Les objectifs de l'action sont nombreux : défragmenter et sortir d'un développement par juxtaposition d'entités urbaines monofonctionnelles, anticiper et prévoir les conditions de renouvellement des ZAE pour la période 2030-2050, en intégrant notamment le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), s'adapter aux aléas climatiques en intégrant les enjeux d'adaptation, densifier en adoucissant la vie des occupants en ZAE et en améliorant le cadre de vie des salariés...</p>
Articulation avec l'existant	La Communauté de communes de l'île d'Oléron exerce la compétence <i>gestion et commercialisation des ZAE</i> depuis 2017, sur 9 ZAE. 4 ZAE possèdent aujourd'hui leur propre règlement de lotissement. Ces règlements évoluent depuis quelques années pour s'adapter aux enjeux climatiques et environnementaux : maintien de surfaces perméables, préservation des arbres, gestion du pluvial...
Cibles	Entreprises, communes
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron - Service développement économique
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Promoteurs • Aménageurs • Entreprises • CCI 17 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime) • CMA 17 (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Charente-Maritime) • CAUE • ADEME
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Réaliser un diagnostic des ZAE existantes, dans le cadre de l'inventaire ZAE ZAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en considération le projet • Définir le type de projet • Valider les objectifs et les moyens • Réaliser un diagnostic de chacune des ZAE de la CCIO • Identifier des sites potentiels : Evaluer le potentiel de densification ou de renouvellement de l'existant, recenser les friches et évaluer les besoins de création de surface/ agrandissements sur les différentes zones d'activité du territoire, optimiser l'immobilier d'entreprise et le foncier vacant pour limiter la consommation foncière et l'artificialisation • Proposer des scénarii d'aménagement en priorisant le réinvestissement des friches existantes et s'appuyer ensuite sur la séquence ERC avec une ambition haute (notamment sur la compensation) • Inciter à l'implantation des nouveaux commerces en centre-bourgs pour limiter l'importance des zones d'activités <p>2. Réfléchir à des ZAE plus durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir un bureau d'études spécialisé • Coordonner procédure d'urbanisme et développement durable • Élaborer un plan d'actions (offre de services, mobilité, renaturation, ...) pour un aménagement de la zone d'activités • Rédiger un cahier de prescriptions (ou recommandations) <p><u>Propositions de bonnes pratiques à intégrer au cahier de prescriptions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les mobilités sur les ZAE : le déplacement des piétons et des PMR devra être facilité via une réfection des trottoirs. Il est recommandé de revoir la signalétique piétonne et cycliste, de créer des parkings à vélo ainsi que des bornes de recharge de voitures électriques. ○ L'éclairage public des ZAE les plus anciennes étant très consommateur d'énergie, pourra se voir renouveler en basse consommation ou en éclairage dynamique suite à un état des lieux lors de réaménagement futurs. Prendre en compte le cycle de vie pour remplacer les équipements anciens en priorité.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les ZAE, lieux d'innovations et d'exemplarité : la CCIIO pourra encourager des pratiques novatrices comme le développement des énergies renouvelables par l'autoconsommation collective sur ces zones avec le développement de smart grid, la production d'énergie renouvelable innovante (hydrogène), inciter les nouvelles entreprises et les accompagner pour intégrer le changement climatique dans la conception des bâtiments (isolation, EnR...) et leurs pratiques. ○ Conserver les arbres et la végétation, déjà présents sur le site et la multiplier. ○ D'autres mesures pourront compléter ces règlements selon les besoins spécifiques de chaque ZAE. <p>3. Mettre en place les bonnes pratiques réfléchies dans les ZAE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les chantiers : première vitrine de l'ambition développement durable • Commercialiser les nouveaux locaux • Gérer et animer les sites par la mise en place d'outils adaptés • Gérer, suivre et évaluer la démarche développement durable 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de règlements de ZAE intégrant les enjeux climatiques et environnementaux • Pourcentage d'artificialisation des ZAE • Nombre d'arbres sur les sites • Nombre de panneaux solaire photovoltaïques ou thermiques installés sur les toitures des ZAE • Nombre de bâtiments à déconstruire, à reconstruire, à rénover... • Evaluation de l'activité commerciale (concurrence avec la vocation industrielle et artisanale) 		
Points de vigilance	<p>L'aménagement d'un îlot est souvent source d'impacts importants sur l'environnement, il faut s'assurer de les limiter. Les ZAE sont également responsables de nombreux flux (personnes, marchandises...) qui devront être pris en compte afin de limiter leur empreinte carbone.</p> <p>Il est possible d'engager la réflexion sur les ZAE par l'organisation d'un Concours d'idées ou encore d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), avec le soutien de l'Etat et de l'ADEME.</p>		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
0,25 ETP pour assurer l'animation et le suivi	Entre 50 000 € et 100 000 €	Action prioritaire à engager en 2024	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la troisième édition du concours d'idées Mix' Cité 3 en Haute-Savoie, portant sur l'optimisation foncière des zones d'activités économiques http://mixcite.caue74.fr/actualites/mixcite-3-optimisation-fonciere-et-requalification-des-zones-dactivites-economiques-en-haute-savoie/ • Comment renouveler les zones d'activités existantes ? Synthèse 7Est https://www.aguram.org/aguram/comment-renouveler-les-zones-dactivites-existantes/ • Economie Circulaire : Mobilisation des acteurs économiques par les collectivités, ADEME, 2019 https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/economie_circulaire_mobilisation_acteurs_economiques_010778.pdf • Mobiliser les entreprises, ADEME, 2021 https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/mobiliser-entreprises 		

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation
Objectif	5.1. Favoriser une économie locale durable et résiliente
Action	5.1.3. Promouvoir un tourisme durable et responsable
Intérêt pour le territoire	L'Organisation Mondiale du Tourisme définit le tourisme durable comme "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil". La transition du secteur de tourisme apportera de nombreux bénéfices au territoire : préservation des ressources naturelles, respect du lieu et de son identité, réduction de la quantité de déchets (notamment dépôts sauvages), etc. On note également des bénéfices de nature non environnementaux, comme la montée en compétence des acteurs du tourisme sur les thématiques de la transition écologique ainsi que la création de valeur pour le territoire, que ce soit par l'attraction nouvelle de par la création d'offre plus écologique ou par le positionnement du territoire comme précurseur du tourisme durable en France. L'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes a déjà mis en place une première stratégie de développement touristique durable dès 2013. Cette stratégie a été révisée de 2021 à 2023 et un nouveau schéma de développement a été conçu avec des objectifs plus ambitieux, notamment en matière d'environnement.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma de développement touristique durable • Label Nautisme Responsable Marennes-Oléron • Label Restaurants Assiette Saveurs Ile d'Oleron-Marennes • Label acteurs éco-responsables de l'île d'Oléron • Etiquette environnementale
Cibles	Acteurs économiques et touristiques, touristes
Pilote	Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes de l'île d'Oléron • Communes • Explore Oléron • Charentes Tourisme • AOHPA (Association Oléronaise de l'Hôtellerie de Plein Air) • Club des Hôteliers de l'île d'Oléron • Acteurs labellisés Nautisme Responsable Marennes-Oléron • Restaurants Assiette Saveurs Ile d'Oleron-Marennes • Acteurs labellisés éco-responsables • Associations locales de protection de l'environnement (CPIE, Maison de la Nature, LPO...) • ADEME • Région Nouvelle-Aquitaine
Etapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire du territoire une référence en termes de tourisme durable à l'échelle régionale et nationale <ul style="list-style-type: none"> • Réviser régulièrement la stratégie de développement touristique durable du territoire • Encourager un étalement de la saison touristique pour réduire la pression sur les milieux sensibles en saison estivale • Favoriser la transversalité en intégrant le tourisme aux réflexions, comme celle sur la mobilité durable (en lien avec les actions de l'axe 3) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer les parkings-relais, poursuivre les navettes estivales et repenser les navettes maritimes ○ Renforcer les mobilités douces (actives, partagées et collectives) afin de permettre aux touristes de se déplacer sans voiture 2. Accompagner les établissements touristiques dans leur démarche de transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les leviers d'action pour un tourisme durable • Rester en veille sur les pratiques durables développées sur les autres territoires maritimes et insulaires • Entrer en contact avec des acteurs d'autres territoires pour échanger sur les expériences menées • Accompagner le développement d'une offre touristique durable en misant sur les atouts du territoire : sport-nature, identité et patrimoine de l'île, produits locaux, accueil à la ferme, etc. • Promouvoir les labels et dispositifs mis en place par l'office de tourisme, Charente Tourisme et la Communauté de Communes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le label acteurs éco-responsables de l'île d'Oléron proposé par la Communauté de Communes ○ L'étiquette environnementale pour les meublés de tourisme porté par Charentes Tourisme ○ Label Nautisme Responsable Marennes-Oléron de l'office de tourisme ○ Label Restaurants Assiette Saveurs Ile d'Oleron-Marennes de l'office de tourisme pour valoriser les produits locaux, de saison, identifier clairement les produits "Marennes-Oléron" sur les cartes des restaurants, garantir l'origine et l'authenticité des produits dans les restaurants partenaires.

	<p>3. Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux climatiques et à plus de sobriété énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des rencontres avec les habitant.es afin de connaître leurs ressentis et besoins en rapport avec le tourisme • Former et sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux de la transition écologique et climatique et aux problématiques générées par le tourisme de masse en zone sensible afin qu'ils soient un relai auprès du public • Former les équipes des offices de tourisme et assurer la diffusion de l'information • Développer des démarches de mise en réseau des acteurs engagés à l'image du réseau du label Nautisme Responsable Marennes-Oléron • Organiser des actions de sensibilisation dans les lieux à forte attractivité touristique pour toucher le grand public • Organiser des actions de sensibilisation, voire créer des offres touristiques en lien avec les associations de protection de l'environnement du territoire • Assurer la formation à la sobriété (ressources, énergie, eau) 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la stratégie de tourisme durable effectuée • Nombre de partenaires relais, dont acteurs économiques et touristiques du territoire • Affluence aux événements de sensibilisation et de formation • Nombre d'acteurs touristiques engagés dans un label ou ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement 		
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des moyens financiers, humains et temporels à mobiliser pour l'accompagnement des acteurs locaux du tourisme 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
1 ETP	Entre 30 000 et 80 000€	Action prioritaire à engager en 2023	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Label des acteurs éco-responsables de l'île d'Oléron https://www.cdc-oleron.com/agir-pour-lenvironnement/transition-energetique-et-climatique/label-acteurs-eco-responsables/ • Label Restaurants Assiette Saveurs https://www.ile-oleron-marennes.com/decouvrir/se-mettre-en-appetit/restaurants-assiette-saveurs • Label Nautisme Responsable https://www.ile-oleron-marennes.com/espace-partenaires/labels-et-classements/label-nautisme-responsable • Agir pour un tourisme responsable de Charentes tourisme https://charentestourisme.com/blog/agir-pour-un-tourisme-durable/ • Tourisme durable : 20 mesures pour une transition de la 1ère destination touristique mondiale https://www.unat-nouvelle-aquitaine.fr/wp-content/uploads/2021/07/2020-Ademe-Tourisme-durable-20-mesures-pour-une-transition-touristique.pdf • Voyage au cœur de l'eau : enjeux pour le secteur touristique https://www.tourisme-durable.org/tourisme-durable/ressources-1/download/935/1829/18?method=view • Fonds Tourisme Durable – Restaurateurs & hébergeurs, accélérez votre transition écologique https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition-0?cible=79&region=29 		

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation
Objectif	5.1. Favoriser une économie locale durable et résiliente
Action	5.1.4. Etudier une gestion collective de la logistique des marchandises via un point relai logistique
Intérêt pour le territoire	Dans le contexte géographique si particulier de l'insularité, les transports jouent, en effet, un rôle fondamental ; ils participent aux dynamiques d'ouverture et de fermeture de ces territoires et sont un vecteur essentiel de cohésion territoriale et de développement économique. Aujourd'hui, les entreprises et la restauration collective utilisent chacune leurs véhicules pour transporter leurs marchandises sur l'île. Ce mode de fonctionnement contribue à la pollution atmosphérique, l'obstruction des routes, entraînent des retards de livraison. D'un point de vue maritime, l'île a un potentiel de transport de marchandises, pour le moment peu exploité.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, le seul document traitant de la logistique à l'échelle de l'île existant est le PGD (2012), il ne comprend aucun volet sur le transport de marchandises. • Groupements de commande dans les collectivités (action n°4 PAT).
Cibles	Acteurs économiques de l'île, Restauration collective
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Développement Économique
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs économiques de l'île • Fournisseurs extérieurs • Entreprises et start-up spécialisées dans le transport • La Poste • CCI 17 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente-Maritime) • CMA 17 (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Charente-Maritime) • Communes • Entreprises spécialisées dans le e-commerce
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux de l'existant permettant de recenser les flux de marchandises et d'identifier les points de dessertes 2. Engager une concertation auprès des entreprises pour connaître les modes d'organisation des entreprises L'objectif étant d'analyser les éventuelles synergies possibles, notamment par secteur d'activité. Pour cela, la Communauté de communes de l'île d'Oléron réalisera des enquêtes, des entretiens et des visites sur site. 3. Réaliser une étude de potentiel sur le transport maritime afin d'évaluer la possibilité d'importer et d'exporter des produits par voies maritimes Les marchandises pourraient être transportées via les liaisons touristiques La Rochelle-Ile d'Oléron. 4. Etudier la faisabilité de la création d'un point relai mutualisé pour la logistique des marchandises Objectif : réduire les déplacements, alléger le trafic sur l'île et de réduire les GES <ul style="list-style-type: none"> • Définir un statut et un modèle économique permettant aux structures et entreprises de se regrouper. <u>Exemples</u> : association, coopérative, ... • Identifier un lieu propice à la création d'une plateforme logistique mutualisée pour la gestion des marchandises sur la CCIO • Mener une première période d'expérimentation (entre 6 mois et un an) afin d'évaluer l'appropriation du service • Evaluer les premiers résultats et réaliser les ajustements nécessaires • Pérenniser le dispositif, notamment en communiquant largement 5. Encourager la création de nouveaux services permettant d'innover et diversifier les modes de transports de marchandises pour le "dernier km" <u>Exemple</u> : Service de livraison à vélo cargo 6. Accompagner les entreprises dans le renouvellement et la modernisation de leur flotte de véhicules Encourager le développement de véhicules à carburant alternatif (électrique, gaz naturel ou hydrogène) pour les flottes captives 7. Étudier la mise en œuvre d'une réglementation plus stricte pour contrôler la circulation des véhicules de marchandise sur l'île

Indicateurs de suivi	<p>Pour améliorer la qualité de l'air, réduire les pollutions atmosphériques et sonores, des normes d'entrée sur l'île pourraient être mises en place pour les poids lourds qui doivent effectuer des livraisons sur l'île. Ce critère pourrait être ajouté au label acteurs éco-responsables, ainsi, les entreprises d'Oléron engagées dans une réflexion pour réduire leurs émissions de GES ou adhérentes au dispositif Objectif CO2 pourraient être avantagées dans l'obtention du label.</p> <p>8. Sensibiliser les producteurs, commerçants et transporteurs Amener les acteurs économiques à faire évoluer leurs pratiques (suremballage, chaîne d'approvisionnement locale, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plateforme logistique mutualisée pour la gestion des marchandises sur la CCIO • Nombres d'entreprises adhérentes à la plateforme • Évolution du nombre de camions et du trafic routier sur l'île 		
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptation et adaptation du projet par tous les acteurs concernés • Temps nécessaire au changement de mentalité et de pratique • Réussir à proposer une alternative économiquement avantageuse pour les entreprises • Vigilance sur la logistique du « dernier km » : les nombreux trajets causés par les circuits-courts peuvent émettre plus de GES qu'un transport de marchandises classique • Prendre en considération l'évolution des modes de consommation et de livraison (colis, e-commerce, ...) 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
0,25 ETP sur un an	100 000 €	Action secondaire à engager en 2025	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de Tout en vélo, Réseau de coopératives spécialistes du transport à vélo-cargo https://www.toutenvelo.fr/ • Le point-relais, outil logistique au cœur de la fabrique urbaine : constats, évolutions et perspectives. Le cas de la métropole toulousaine, Mémoire, Laureline Angot https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01322009/document • La logistique urbaine. Les nouveaux modes de consommation et de livraison, Jérôme Libeskind, Livre https://boutique.fypeditions.com/products/la-logistique-urbaine-les-nouveaux-modes-de-consommation-et-de-livraison 		

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation
Objectif	5.2. Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage
Action	5.2.1 Réduire la production de déchets et favoriser le recyclage
Intérêt pour le territoire	<p>Il est primordial de réduire à la source la quantité de déchets produits. En 2018, les Oléronais et Oléronaises ont produits 68 kg de déchets ménagers et assimilés par mois par habitant. Entre 2019 et 2022, les actions consécutives du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et du programme Oléron Zéro Déchet ont permis de diminuer la quantité d'ordures ménagères de 27%, d'augmenter le tri des emballages de 40% et celui du verre de 20% !</p> <p>Si la réduction des déchets doit demeurer l'objectif prioritaire de la Communauté de Communes, le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie et de limiter les impacts sur l'environnement. Il permet d'éviter chaque année en France l'équivalent de 20 millions de tonnes d'équivalent CO₂. A ce jour, 95% de l'ensemble des déchets (ordures ménagères résiduelles et les déchets ménagers et assimilés) sont valorisés (recyclage ou valorisation énergétique). Le tri a été étendu à l'ensemble des emballages sur l'île et le taux de valorisation a augmenté. L'objectif étant d'arriver à 100%.</p> <p>De plus, au 1^{er} janvier 2024, les collectivités auront l'obligation de proposer une solution de tri à la source des déchets organiques pour tous les usagers. La CCIO a anticipé cette échéance et validé une stratégie en 2019 qui s'appuie sur la mise à disposition gratuite de composteurs aux particuliers qui disposent de jardins et en mettant à disposition des composteurs partagés dans les centres-bourgs de l'île pour les usagers sans jardin.</p> <p>En Janvier 2023, le service Déchets a mis en place un nouveau mode de financement du service de gestion des déchets, la redevance incitative. Ce système concerne tous les usagers et se veut plus juste car basé sur le volume de déchets produits et l'utilisation réelle du service, comme pour l'eau et l'électricité.</p>
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de l'île d'Oléron
Cibles	Citoyens, acteurs économiques et touristiques, touristes
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Régie Oléron Déchet
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Communes Commerces du territoire (supermarchés, marchés, restauration, hôtellerie) Autres acteurs économiques Associations locales engagées dans le domaine de la réduction des déchets (OCEAN, Oléron propre, Terre d'éveils, Echo-mer...) Office du tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes ADEME Région Nouvelle-Aquitaine
Étapes de mise en œuvre	<p><u>Réduire la production de déchets</u></p> <p>1. Accompagner les changements de comportements</p> <ul style="list-style-type: none"> Finaliser la mise en œuvre de la redevance incitative Étudier la mise en place de la consigne pour le verre : territoires l'ayant déjà mis en place, acteurs économiques de la consigne du territoire, conditions de réussite, coûts à prévoir et évités, etc. Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages et accompagner les communes dans les actions propreté (pollution liée aux mégots, tri hors foyer etc.) Inciter les consommateurs à venir dans les commerces de proximité et les supermarchés avec leur propre contenant pour limiter l'usage d'emballages à usage unique Accompagner les usagers particuliers dans la changement de pratiques quotidiennes par la mise en place d'ateliers et d'aides financières (club zéro déchet, animations grand public, aide à l'achat de protection hygiéniques durables etc..) Créer des partenariats avec des associations et acteurs de la réduction des déchets pour développer des actions de sensibilisation et de formation <p>2. Développer et consolider la stratégie biodéchets</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter le taux d'équipements et d'utilisation des composteurs individuels auprès des particuliers Poursuivre la mise en service de composteurs partagés pour les usagers ne disposant pas de jardin et former les usagers à leur utilisation. Poursuivre la mise en service de composteurs autonomes pour les professionnels et l'accompagnement : EHPAD, campings, hôtels, écoles, bâtiments publics, etc. Accompagner les usagers sur les pratiques du jardinage au naturel

	<p><u>Favoriser le recyclage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 3. Aider à définir une stratégie pour les actions futures en matière de filières de tri <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer, par la réalisation de caractérisations sur les déchets, les quantités de matières valorisables restantes dans les ordures ménagères, les déchets incinérables et encombrants des déchèteries • Réaliser un bilan carbone de l'ensemble des activités du service afin de définir des priorités dans la mise en œuvre de filière de tri • Réaliser la matrice des coûts par flux de déchets 4. Améliorer le tri pour recyclage <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sensibilisation auprès des habitants et des habitantes en relayant des messages clés concernant l'intérêt du recyclage (consignes de tri, méthodes et circuits de recyclage), en utilisant des chiffres sur la quantité de déchets évités, la quantité enfouie et brûlée évitée, en illustrant la réutilisation des matières) • Communiquer sur les filières de tri mises en place sur le territoire et les lieux de collecte des déchets 5. Mettre en valeur les produits issus du recyclage local <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et sensibiliser sur l'utilisation de produits issus du recyclage localement (granulats, paillis, compost issus de l'Ecopôle) en proposant des visites de sites, des opérations témoins, auprès des services techniques des communes et des entreprises de travaux et les artisans. 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de déchets ménagers produits par habitant par an • Evolution quantitative des tonnages de déchets par catégories : ordures ménagères, recyclage, organique • Nombre de partenariats avec des associations • Nombre d'animations réalisées 		
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser mais ne pas culpabiliser les consommateurs. 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
5 ETP	300 000€	Actions engagées en 2023 et à engager en 2024	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Guide de réduction et de tri des déchets de la Communauté de Communes https://www.cdc-oleron.com/wp-content/uploads/2021/07/Guide-reduction-et-Tri-dechets-A5--01-2020.pdf • Un guide pédagogique et illustré pour comprendre les enjeux de la gestion des déchets et les solutions pour y répondre. Réalisé par le groupe local Zero Waste Paris. https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2022/07/zero-dechet-zero-gaspi.pdf • Appliquer la démarche zéro déchet, zéro gaspillage au niveau local https://www.zerowastefrance.org/publication/municipales-2020-fiche-9-chantiers-dechet-local/ 		

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation	
Objectif	5.2. Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage	
Action	5.2.2. Encourager le réemploi et la réparation	
Intérêt pour le territoire	Le réemploi correspond à « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (ADEME). Les matériauuthèques et ressourceries sont des lieux dédiés au réemploi, à la réutilisation et parfois à la réparation. Elles peuvent s'approvisionner en déchets valorisables auprès des déchèteries. Elles proposent également aux particuliers d'apporter leurs déchets sur le site ou d'aller les récupérer en porte-à-porte. Reprenant les biens d'équipement devenus inutiles à leur propriétaire, elles leur donnent une seconde vie en les réparant et en les proposant à la revente. Ces installations proposent une solution aux collectivités et aux entreprises pour l'élimination de déchets tels que les encombrants.	
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • La ressourcerie et deux boutiques solidaires sont gérées par l'association OCEAN. De plus la ressourcerie (inscrite dans le réseau Repair' Café) permet de détourner des déchets et de leur donner une seconde vie. • Sur le territoire de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, l'Ecopôle propose des zones de réemploi. • La collectivité participe à la semaine de la réparation en Charente Maritime et valorise les acteurs de la réparation sur son territoire. Le réemploi concerne tous les acteurs de l'île : particuliers, professionnels et collectivités. Un annuaire des réparateurs existe à l'échelle du département 	
Cibles	Particuliers, Professionnels (entreprises du BTP, artisans) et les communes	
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron - Régie Oléron Déchet	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ressourcerie et boutiques solidaires de l'association OCEAN (Oléron Contre l'Exclusion Avec Nous) • Professionnels (entreprises du BTP, artisans) • Communes • Département Charente-Maritime • Région Nouvelle-Aquitaine • ADEME 	
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Expérimenter la création d'une matériauuthèque (projet de Brico-tech)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer et assurer une collecte des matériaux de seconde main afin de les remettre en service dans un magasin • Proposer des ateliers de bricolage (menuiserie) partagés. • Animer des ateliers de fabrications et promouvoir la low-tech (technologies simples d'usage et à faible impact environnemental) <p>2. Mettre en avant les acteurs de la réparation et du réemploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et promouvoir la ressourcerie de Dolus d'Oléron et les boutiques solidaires de l'association OCEAN (Oléron Contre l'Exclusion Avec Nous) • Encourager les initiatives qui favorisent l'insertion professionnelle par la réparation et le réemploi : repair'cafés, garages associatifs, boutiques solidaires... • Utiliser et mettre en avant l'annuaire des réparateurs du département : http://semainedelareparation.fr/ • Sensibiliser et communiquer sur les bénéfices de la filière <p>3. Communiquer sur les dispositifs mis en place par le biais de campagnes ou d'évènements</p>	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnage de déchets détournés des déchèteries et des entreprises • Fréquentation de l'écopôle et du Brico-tech et niveau de satisfaction • Tonnes de matériaux réutilisés • Nombre de partenariats avec les acteurs économiques, institutionnels, associatifs de la réparation et du réemploi 	
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Dans certains cas, des réparations seront nécessaires afin de redonner une valeur d'usage à l'objet. Les produits seront revendus à prix d'occasion et parfois avec une période de garantie. Les objets non réparables sont quant à eux démantelés pour en extraire la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux. Il faut pour cela veiller à associer les moyens techniques nécessaires à l'évolution de l'activité. • Toute action de ce type, s'accompagne d'une communication ; il faut sensibiliser les publics cibles au réemploi, les accompagner dans le changement de comportement et l'appropriation du nouveau dispositif. 	
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier

2 ETP	400 000 €	Action prioritaire à engager en 2023
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une recyclerie sur son territoire, Guide méthodologique et préconisations à destination des collectivités et porteurs de projet http://ressourceriespaca.fr/wp-content/uploads/2020/01/Guide-cr%C3%A9er-ressourceries-ARR-Ademe-RegionSud.pdf • Développer le réemploi : un enjeu pour les territoires, Zéro Waste France https://www.zerowasteFrance.org/developper-reemploi-enjeu-territoires/ • Ressourceries et Recycleries, CCI, avril 2021 https://www.cci.fr/actualites/ressourceries-et-recycleries • PLPDMA, La Matière https://www.lm-lr.com/ • Répar'acteurs https://www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/reparateurs/ 	

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation
Objectif	5.3. Encourager une alimentation plus saine, plus sûre, plus juste et plus durable
Action	5.3.1. Développer les circuits courts et la production locale
Intérêt pour le territoire	Le circuit-court est un circuit de distribution dans lequel le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur est limité. Afin de valoriser leur production, les exploitants agricoles peuvent commercialiser directement leurs produits (vente à la ferme, marché de plein vent, etc.). Les circuits-courts se déclinent de différentes manières : aménagement de jardins partagés communaux, mise en œuvre de point de vente collectif, création d'un label de production locale pour identifier les producteurs ... l'ensemble de ces initiatives doit faciliter l'approvisionnement des habitants du territoire en produits locaux et de saison. Le circuit-court permet de dynamiser l'économie locale, d'accroître la résilience et l'autonomie du territoire donc d'anticiper les changements à venir pour être en capacité de se nourrir dans les prochaines décennies, malgré les perturbations annoncées.
Articulation avec l'existant	Sur le territoire de la Communauté de communes de l'île d'Oléron, des projets de changements de pratiques et de revalorisation des circuits-courts sont mis en avant. Notamment avec la restauration du moulin de la Brée-Les-Bains, qui a pour but de restituer son fonctionnement afin de produire de la farine oléronaise grâce à l'activité d'un meunier. Ces projets permettent d'encourager des changements de pratiques, de la part des agriculteurs mais aussi des consommateurs en faveur d'une production locale, respectueuse de l'environnement et bénéfique pour l'économie d'Oléron. L'objectif est de poursuivre et d'amplifier la dynamique des circuits courts alimentaires pour passer de nouveaux paliers dans la création de valeur ajoutée et d'emplois tout à s'attendant à un nouveau défi, celui de l'évolution qualitative des habitudes alimentaires. Cet objectif est intégré dans le PAT (Projet Alimentaire Territorial), en cours sur le territoire.
Cibles	Agriculteurs, commerçants et citoyens
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron - Service Agriculture Durable
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs et agricultrices • Commerçants et restaurateurs • Communes • Chambre d'agriculture de Charente-Maritime • Groupe d'Échanges et de Développement Agricole et Rural de l'île d'Oléron (GEDAR) • Marennes Oléron Produits & Saveurs (MOPS) • Groupement d'Agriculteurs biologiques de Charente-Maritime (GAB 17) • Région Nouvelle-Aquitaine • Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Poursuivre la mise en œuvre du PAT (Projet Alimentaire Territorial) Pour un PAT mis en œuvre de manière optimale des COPIL et COTECH doivent être organisés régulièrement avec tous les acteurs concernés pour avoir un suivi optimal des actions mises en œuvre, des partages et retours d'expériences des acteurs impliqués, des axes d'amélioration...</p> <p>2. Encourager une production et consommation locale toute l'année notamment pour les fruits et légumes Cet encouragement se fait par une sensibilisation de la population oléronaise et par un accompagnement des producteurs dans leurs partenariats locaux. Le moulin de La Brée-les-Bains pourrait alors devenir symbole du circuit-court. Le moulin en état de fonctionnement, pourrait devenir un lieu exemplaire permettant de promouvoir les circuits-courts et de proximité, d'inciter les agriculteurs à un changement de pratiques et inciter les citoyens à privilégier une alimentation diversifiée et locale.</p> <p>3. Accompagner les communes dans la mise en œuvre de "jardins partagés" communaux intergénérationnels (scolaires, retraités, personnes en situation de handicap...) En plus de promouvoir une alimentation plus saine et plus locale, les jardins partagés peuvent permettre la réinsertion professionnelle et la lutte contre l'isolement au travers de rencontre intergénérationnelle.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des COPIL et COTECH du PAT • Evolution des ventes de producteurs locaux par lieux de ventes locaux • Nombre d'évènements de sensibilisation • Nombre de jardins partagés
Points de vigilance	La consommation responsable implique de favoriser des produits plus éthiques et écologiques qui préservent les ressources naturelles (impact environnemental positif) dans leur conception et dans leur utilisation. La consommation responsable doit conduire les habitants à effectuer leurs choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service). Les circuits-courts ne permettent pas toujours une diminution des GES émis, c'est pourquoi il est important de porter une attention

particulière sur la logistique de dernier kilomètre ainsi que sur les techniques de production/transformation.

Moyens humains

0,5 ETP pour la coordination des actions

Moyens financiers

50 000 € (recrutement, animation, étude)

Calendrier

Action secondaire à engager en 2025

Ressources

- Produits alimentaires commercialisés en circuits courts, 2020 :
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/produits-alimentaires-commercialises-en-circuits-courts-0>
- L'accompagnement au service des circuits courts, Métiers Circuits Courts :
<http://metiers-circuits-courts.org/wp-content/uploads/2014/03/Laccompagnement-au-service-des-circuits-courtsDEF>
- La labellisation des produits locaux et de terroir :
<https://www.alimenterre.org/la-labellisation-des-produits-locaux-et-de-terroir>

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation
Objectif	5.3. Encourager une alimentation plus saine, plus sûre, plus juste et plus durable
Action	5.3.2. Accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective
Intérêt pour le territoire	Que ce soit à l'école, en entreprise, en maison de retraite ou à l'hôpital, chaque jour, plus de 8 millions de personnes prennent un repas en collectivité. La restauration collective responsable est donc un levier fort pour : restaurer la qualité environnementale, relocaliser les systèmes alimentaires, former au goût, à l'environnement, à la santé, réinstaller et sécuriser les débouchés pour les agriculteurs locaux. Nos choix quotidiens pour remplir nos assiettes ont un impact fondamental sur notre environnement en orientant les systèmes de production et les circuits de commercialisation vers plus ou moins de durabilité.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • La loi EGalim du 30 octobre 2018 impose notamment 50% de produit de qualité et durables et 20% de produits bio ou encore un menu végétarien au moins une fois par semaine. • Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'île d'Oléron, validé en 2020 qui a notamment permis la mise en place d'un groupement de commandes [cf. action 4 du PAT] pour la restauration scolaire (écoles maternelles et primaires). L'objectif est de prévoir un an à l'avance les commandes pour les agriculteurs. Un accompagnement juridique d'un an et demi, pour la mise en place du groupement de commandes, a débuté en juillet 2020. Les chefs de cuisine des établissements scolaires suivent chaque une formation de deux jours au mois d'août sur la création de plan alimentaire avec des axes sur les repas végétariens, les supers aliments....
Cibles	Agriculteurs, Communes et citoyens
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Agriculture Durable
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs cuisiniers des restaurants collectifs : établissements scolaires, centres de loisirs, EHPAD, hôpitaux • Agriculteurs et autres producteurs • Communes • Marennes Oléron Produits & Saveurs (MOPS) • Groupe d'Échanges et de Développement Agricole et Rural de l'île d'Oléron (GEDAR) • Groupement d'Agriculteurs biologiques de Charente-Maritime (GAB 17) • Région Nouvelle-Aquitaine • Chambre d'agriculture • Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Étapes de mise en œuvre	<p>L'approvisionnement local de la restauration collective se met en place par étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les démarches mises en œuvre sur les produits locaux en restauration collective et les pratiques positives sur le territoire 2. Elaborer un état des lieux et faire un suivi des pratiques des restaurants collectifs du territoire : Type de gestion, % de produits locaux/AB déjà introduits, fournisseurs, prix des repas, etc. 3. Partager l'état des lieux et structurer un plan d'action à l'échelle du territoire, en explorant les pistes ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la part de produits labellisés agriculture biologique et locaux dans les cantines <p>Les produits biologiques et locaux sont plus responsables écologiquement, souvent plus rémunérateurs pour les producteurs et plus sains pour la santé. Aujourd'hui, il est obligatoire d'avoir 50% de produit de qualité et durables et 20% de produits bio.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la part de repas végétariens dans la restauration collective <p>L'approvisionnement en viande locale est compliqué et le coût financier et environnemental nécessaire à la production des protéines animales est élevé. Proposer des alternatives végétariennes plus souvent diminuerait l'importation de viande sur l'île et les coûts associés. Aujourd'hui, il est obligatoire d'avoir un repas végétarien par semaine en restauration scolaire. L'objectif minimum serait de respecter la réglementation en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler pour maintenir et développer les partenariats entre cantines et producteurs locaux
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • % d'approvisionnement des restaurants collectifs avec des produits de qualité/labellisés • % d'approvisionnement des restaurants collectifs avec des produits locaux et de saison • Nombre de repas végétariens dans les cantines par semaine • Nombre partenariats en cantines et producteurs locaux

Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation des commandes et l'absence d'engagements formels entre producteurs et cantines rend complexe la coordination entre ces acteurs. • Les éleveurs de l'île ne sont pas agréés pour approvisionner la restauration collective. • La demande de la restauration collective n'est pas adaptée à l'offre des producteurs viande qui proposent principalement des colis pour les particuliers. • Manque d'interconnaissance des contraintes respectives des différents acteurs. • Le code des marchés publics empêche la sélection des candidats sous le critère de proximité. 	
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
0,10 ETP	Entre 10 000€ et 50 000€	Action secondaire à engager en 2025
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Alimentaire Territorial du territoire (PAT Communauté de communes de l'île d'Oléron), 2020 • Accompagner la transition agricole et alimentaire sur les territoires : l'exemple des Parcs naturels régionaux, 2020 https://www.calameo.com/read/00669327883ceaea90fe2?view=book&page=1 • Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises, FNCIVAM, fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme https://www.calameo.com/cerdd/read/00618143227acecfd4230 • Utiliser les plateformes collectives pour développer l'approvisionnement local en restauration collective, 2015 https://agriculture.gouv.fr/sites/default/files/1510-brochure-plateforme-restauration-collective-v4.pdf • L'Observatoire national de la restauration collective bio et durable, 2022 https://www.observatoire-restauration-biodurable.fr/ 	

Axe	5. Adapter nos modes de production et de consommation
Objectif	5.3. Encourager une alimentation plus saine, plus sûre, plus juste et plus durable
Action	5.3.3. Limiter le gaspillage alimentaire
Intérêt pour le territoire	Lutter contre le gaspillage alimentaire est une porte d'entrée vers des actions globales sur l'alimentation, à tous les maillons de la chaîne. S'intéresser à ne pas jeter la nourriture, c'est prendre conscience de la valeur de ce qu'on produit, distribue, cuisine, consomme. A partir de là, on peut mesurer l'argent économisé, les ressources qui sont produites et le temps qu'il faut pour les préparer, l'impact sur l'eau et les milieux. Et pourtant, alors que ce constat est aujourd'hui bien partagé, les quantités de gaspillage peinent à diminuer. Ainsi, les collectivités jouent un rôle clé pour mettre en musique tous les acteurs et agir à toutes les étapes de la chaîne alimentaire pour enrayer les mauvaises pratiques.
Articulation avec l'existant	<p>En 2017, le gaspillage alimentaire représentait 9.8 % des ordures ménagères soit 836 tonnes de nourriture jetées en un an sur l'île d'Oléron. Une politique de réduction des déchets est déjà mise en place et se traduit notamment par les actions sur les déchets alimentaires. De nombreuses actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire sont menées sur la Communauté de communes de l'île d'Oléron. La visée de cette action consiste à recenser les initiatives existantes afin d'avoir une vision globale et coordonnée permettant de mieux les valoriser et si pertinent, les amplifier en les faisant changer d'échelle (c'est-à-dire les étendre à d'autres établissements, sur d'autres communes).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de gaspillage alimentaire en restauration collective établi • Plan Alimentaire Territorial (PAT) de l'île d'Oléron, 2020
Cibles	Restauration collective, commerçants, citoyens
Pilote	Communauté de communes de l'île d'Oléron – Service Agriculture Durable
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurant collectif (scolaire, EHPAD et hôpitaux) • Grandes surfaces et commerces de proximités • Communes • Entreprises engagées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire • Réseau associatif • Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire au travers le PAT (Projet Alimentaire Territorial) 2. Mettre à jour le diagnostic du gaspillage alimentaire : Le diagnostic est déjà riche avec les premières études menée sur la restauration collective (tonnage, questionnaire sur les usages, audition des équipes de cuisine, etc.) Il s'agit maintenant d'étendre le diagnostic de gaspillage alimentaire établi sur les établissements scolaires aux hôpitaux et EHPAD. 3. Déterminer les actions à développer et les bénéficiaires en fonction des besoins : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pesée du gaspillage dans les cantines ○ Réflexion sur les menus végétariens ○ Éviter les « décorations » inutiles, favoriser le « self-service » pour certains produits (salades, yaourts) plutôt que les contenants individuels ○ Travailler sur les habitudes, Sensibiliser et informer les agents ○ Revente de plats à tarif compétitif aux agents ou don grâce au reconditionnement avec l'acquisition d'une cellule de refroidissement ○ Transformation et conservation des aliments déclassés/abimés ○ Sensibilisation à la réduction des déchets ○ Développer la vente de produits non calibrés et abimés à prix réduits ○ Généraliser les composteurs alimentaires pour la restauration ○ Valoriser le compost produit dans les potagers des écoles ou parcs publics ○ Étudier la faisabilité d'un élevage porcin communal et/ou intercommunal pour valoriser les surplus de gaspillage alimentaire 4. Développer des partenariats identifiés avec les acteurs économiques, les associations, les centres culturels et sociaux et collectivités intéressées

Indicateurs de suivi	<p>5. Communiquer sur les dispositifs mis en place par le biais de campagnes ou d'évènements (Exemple : Envisager un partenariat avec une entreprise engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire comme To Good To Go ou Hors Normes, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du tonnage de déchets alimentaires (Pesée journalière des déchets pour établir un suivi mensuel/annuel) • Nombre de personnes sensibilisés lors d'évènements 		
Points de vigilance	<p>La construction des initiatives doit faire face à la difficulté de trouver des financements, à la gestion des normes juridiques et à la logistique (matériel, accès à une chambre froide, collectes et livraisons). Beaucoup de projets reposent sur la collecte ou le don d'aliments invendus, déclassés, abîmés. Dans ces conditions, il est difficile de sécuriser l'approvisionnement en termes de quantité et de diversité des produits récupérés. Pour pallier cette difficulté, certaines initiatives conseillent d'élargir la palette de partenaires pour éviter l'irrégularité de l'approvisionnement et de compléter cet approvisionnement par des achats complémentaires. Le projet peut être construit à petite échelle. Lorsque la démonstration de sa viabilité aura pu être faite, il sera moins risqué de recruter de nouveaux partenaires et d'augmenter l'envergure de l'initiative.</p>		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
0,15 ETP	Entre 10 000€ et 50 000 €	Action secondaire à mettre en œuvre en 2024	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, étude sur le gaspillage alimentaire réalisée par l'ADEME en 2016 http://multimedia.ademe.fr/dossier-presse-etude-masses-pertes-gaspillages/donneesparacteurs.html • Lutter contre le gaspillage alimentaire ? Marie Mourad, Nicolas Bricas, Article, 2021 https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03503512 • Réduire le gaspillage alimentaire en Région Centre Val de Loire, guide à l'usage des collectivités https://www.pat-cvl.fr/collectivite/reduire-le-gaspillage-alimentaire/ 		

Axe	6. Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire
Objectif	6.1. Impliquer et mobiliser localement dans la démarche de transition de leur territoire
Action	6.1.1. Communiquer et animer une dynamique autour du plan climat et des enjeux climat-air-énergie
Intérêt pour le territoire	La mise en œuvre du PCAET est une formidable opportunité de faire prendre conscience des problématiques globales et locales liées au changement climatique, de faire connaître les effets de ce dernier sur les différents secteurs (tourisme, agriculture, etc.) et de présenter les solutions – comme en témoigne une grande partie des fiches actions, qui appellent toutes à sensibiliser.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Animations climat et énergie menées sur le territoire : Oléron Durable Festival, Jeudis de l'énergie, Forum de l'Habitat, ateliers fresques...
Cibles	Citoyens, établissements recevant le jeune public, acteurs économiques et touristiques
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Énergie-Climat et Service Communication
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Services Enfance-Jeunesse et Habitat Santé Social de la Communauté de Communes • Communes • Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes • Associations locales de protection de l'environnement (CPIE, Maison de la Nature, les sorties de la renarde, LPO...) • Associations locales engagées dans le domaine de la réduction des déchets (Oléron propre, Terre d'éveils, Echo-mer...) • Associations locales engagées pour l'enfance et la jeunesse : éducation, sport, culture... • Associations locales engagées pour le social et la santé • Société citoyenne : Oléron Sous le Soleil 17 • Partenaires et acteurs engagés dans le PCAET
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Communiquer sur le PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de travail dédié avec le service communication de la CCIO et élaborer un plan de communication sur le PCAET et ses thématiques • Mettre en œuvre et suivre de manière collaborative le plan de communication <p>Exemples d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre à jour la page dédiée sur le site internet de la CCIO pour présenter le PCAET ○ Publier un article sur le PCAET et ses actions dans chaque numéro de la lettre d'information intercommunautaire ○ Intégrer le PCAET et ses thématiques aux publications du compte Facebook de la Communauté de Communes et des communes de façon régulière ○ Rédiger des articles presse sur les actions engagées en partenariat avec les presses locales ○ Identifier les lieux propices (écoles, bibliothèque, places, mairie, et lieux privés partenaires) pour installer des panneaux d'affichage dédiés ○ Actualiser les affichages/communications en fonction de l'évolution de l'actualité du PCAET (événements, objectifs, mesures prises ...) <p>2. Organiser des événements pour faire vivre le PCAET et sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer sur le lancement du PCAET pour présenter le contenu du plan, la manière dont il a été construit, les objectifs qu'il souhaite atteindre et une vision prospective du territoire à 6 ans • En lien avec la mise en œuvre des actions du PCAET, organiser régulièrement des événements sur la thématique traitée pour sensibiliser tous les acteurs du territoire (habitants, touristes, acteurs économiques). Cela nécessite de la coordination entre les équipes mettant en œuvre les actions du plan climat et le groupe de travail réunissant les services communication. Au cours de ces événements, identifier le PCAET comme étant l'instigateur de ces actions. <p>Exemples d'outils de sensibilisation et d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fresque du climat ○ Fresque Océane ○ Fresque de la mobilité ○ Fresque de l'économie circulaire ○ Fresque de la biodiversité ○ Ateliers 2tonnes ○ Ateliers écogestes dans l'habitat ○ Ateliers éco-matériaux ○ Forum type forum de l'habitat ou forum des mobilités douces ○ Webconférence type jeudis de l'énergie ou jeudis du climat ○ Conférences-débats au cinéma Eldorado : venue d'experts scientifiques au contact de la population

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Séances de ciné-débats au cinéma Eldorado : débat après diffusion d'un documentaire ○ Défis type « Ma Petite Planète » ou « Famille à énergie positive » et « Famille zéro déchet » ○ Expositions variées sur des thématiques précises ○ Visites nature ○ Visites d'installations d'énergies renouvelables, de maison écologique ou de centre de traitement des déchets par exemple ● Créer des partenariats avec des acteurs du territoire pour l'organisation des événements (associations en lien avec le sujet traité, agriculteurs et agricultrices, acteurs du tourisme, etc.) ● Assurer la couverture des événements pour communiquer sur ces derniers <p>3. Renforcer la sensibilisation climat-air-énergie à destination des jeunes générations et des publics isolés</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Etablir une veille sur les initiatives vertueuses en termes d'éducation et de sensibilisation ● S'appuyer sur les services Enfance-Jeunesse et Habitat-Santé-Social de la communauté de communes pour mieux identifier les publics cibles et déployer des campagnes adaptées ● Etablir des partenariats avec des associations locales engagées pour l'enfance et la jeunesse : éducation, sport, culture... ● Etablir des partenariats avec des associations locales engagées pour le social et la santé ● Multiplier les actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et accueils de loisirs 	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'événements en lien avec le PCAET et les enjeux climat-air-énergie organisés ● Nombre de partenariats créés ● Participation aux événements et retours des participants 	
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer la remontée et le partage d'informations entre les différents services concernés par le PCAET et les services de communication pour confronter les calendriers et assurer leur cohérence. ● Intégrer les informations liées au PCAET et ses actions aux informations du quotidien et aux actualités favorisera l'appropriation de l'information chez les citoyen.nes et permettra d'éviter un effet de « sur » information sur la problématique environnementale. 	
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier
0,5 ETP (en lien avec l'action 6.1.2)	15 000 €/an pour l'organisation des événements	Action à mettre en place au lancement de la démarche
Ressources	Association Fresque du climat : https://fresqueduclimat.org/ Association 2tonnes : https://www.2tonnes.org/ Association Fresque Océane : https://fresqueoceane.com/ Association Fresque de la biodiversité : https://www.fresquedelabiodiversite.org/ Association Fresque de l'économie circulaire : https://www.lafresquedeconomiecirculaire.com/ Association Fresque de la mobilité : https://fresquedelamobilite.org/ Astuces agir pour la transition de l'ADEME : https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/	

Axe	6. Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire
Objectif	6.1. Impliquer et mobiliser localement dans la démarche de transition de leur territoire
Action	6.1.2. Mener une coopération locale autour des enjeux climat-air-énergie
Intérêt pour le territoire	Une Vice-Présidente « Développement Durable » a été nommée au sein de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron et une commission communautaire créée sur le sujet. Cependant, le PCAET étant transversal, la mise en œuvre et le suivi du plan ne pourra se faire qu'en collaborant avec les autres commissions thématiques, services et acteurs du territoire. Une coordination organisée et clairement identifiée est nécessaire pour mobiliser les équipes et créer une dynamique collective garante de la pérennité et de la réussite du PCAET.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de territoire Oléron 2035 • Commission communautaire Développement Durable
Cibles	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, communes, acteurs économiques et touristiques, habitants, associations
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • PÉTR Marennes-Oléron • Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes • SDEER – Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural • Eau17, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime • Autres acteurs engagés dans le PCAET : Chambres consulaires, Acteurs économiques et touristiques, habitants, associations...
Étapes de mise en œuvre	<p>1. Définir le pilotage interne de la démarche PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCIO suit, anime et évalue l'avancement du programme d'action en mettant en place 3 organes de gouvernance <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un « Comité de Suivi » constitué par le chargé de mission PCAET, le DGS, les responsables de services et les chargés de mission concernés par des sujets en lien avec le PCAET. Ce comité se réunira de manière trimestrielle ou semestrielle ✓ Un « Conseil pour le Climat et la Transition Énergétique » constitué des membres du Comité de suivi, élus référents et acteurs clefs identifiés sur le territoire (Syndicat des Eau, Syndicat d'Énergie, PÉTR, Office du Tourisme, société citoyenne locale...). Ce Conseil se réunira de manière annuelle. ✓ Les Commissions Thématiques constituées par les élus communautaires membres, le DGS, le service dédié. Les Commissions se réuniront 2 à 3 fois par an. <p>2. Suivre et évaluer le PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le territoire définira des objectifs à atteindre au moment du lancement de chaque action pour chaque indicateur. • Les fiches-actions seront complétées par les gains énergie-climat attendus afin de rendre plus lisible la contribution de chaque action aux objectifs stratégiques du PCAET. • Ces objectifs cibles seront renseignés dans l'outil de suivi des indicateurs mis en place et feront l'objet d'un suivi annuel. • Ces valeurs alimenteront le bilan intermédiaire et permettront d'évaluer la mise en œuvre des actions : la contribution de chaque action aux objectifs stratégiques du PCAET sera évaluée • Présenter les bilans et suivre le budget total alloué aux actions PCAET lors des réunions de suivi. • Faire le lien entre le budget alloué aux actions du PCAET et les co-bénéfices de ces actions sur les autres politiques et actions de la CCIO et des communes • Préparer l'évaluation du PCAET à N-1 ou M-6, qui a lieu au bout de 3 ans <p>3. Valoriser les résultats de la mise en œuvre du PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des événements valorisant les actions entreprises dans le cadre du PCAET : rencontre avec des acteurs du territoire ayant participé ou bénéficié des actions, visites, installations informatives pour présenter des chiffres clefs ... • Évaluer la visibilité et l'appropriation du PCAET par les citoyen.nes (à partir de la mi-parcours) pour connaître, entre autres, l'impact du plan de communication, le niveau de connaissance de l'existence du PCAET et le lien fait entre ce dernier et les actions entreprises <p>4. Animer des relations partenariales et coopérer avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les communes et l'office de tourisme intercommunal pour être relais et partenaires des actions du PCAET • Mutualiser des projets en liens avec les thématiques climat-air-énergie avec les communes, les associations, le département et la région. <p>5. Encourager la mobilisation citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les habitants et habitantes à participer aux débats, sous forme de réunions, d'ateliers, de sorties de terrain, ciné-débats, conseil citoyen ...

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions organisées (Comité de suivi, Conseil pour le Climat et la Transition Energétique) et nombre de participants • Outil de suivi mis à jour • Nombre de communes mobilisées • Nombre de projets mutualisés avec d'autres acteurs 		
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Portage politique de la démarche nécessaire • Pilotage du plan climat et des actions nécessaire via 1 ETP dédié • La transversalité du PCAET mobilisant un grand nombre de personnes, la coordination de ces équipes et groupes de travail aura une place importante pour assurer la fluidité, l'entente et la longévité des travaux 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
0,5 ETP pour la coordination (en lien avec l'action 6.1.1)	10 000 € sur les 6 ans pour la coordination (hors potentielles créations de poste)	Action à engager au lancement de la démarche	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple de fiches de suivi des actions Grenoble Métropole : https://www.grenoble.fr/1455-plan-d-action-air-energie-climat-2019-2025.htm 		

Axe	6. Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire
Objectif	6.2. Maintenir une trajectoire innovante et exemplaire
Action	6.2.1. Améliorer le bilan carbone de la politique d'achat et du budget
Intérêt pour le territoire	D'après le diagnostic du territoire, les différents secteurs d'activités génèrent l'émission annuelle de 95 k. tonnes éqCO2 de gaz à effet de serre (GES), soit 4,2 t éq. CO2 par habitant et par an. L'établissement d'un plan climat et sa mise en œuvre sont la parfaite opportunité de réduire ce bilan carbone. Réévaluer le bilan carbone au cours de la mise en œuvre et à la fin de la période (6 ans) permettra au territoire de savoir si les actions mises en œuvre sont bénéfiques pour le territoire, et, ainsi, de connaître ses trajectoires d'amélioration. La réduction du bilan carbone du territoire permettra notamment à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron d'apparaître comme un territoire exemplaire. Cette exemplarité passe, notamment, par l'exemplarité de la collectivité elle-même. Pour cela, elle peut améliorer le bilan carbone de sa politique d'achat et de son budget.
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits écolabellisés et locaux sont privilégiés dans les achats internes de fourniture • L'accent est mis sur les critères environnementaux par le Service Marchés Publics • La plateforme RAPIDD (communauté des achats publics durables) est utilisée pour échanger et s'informer
Cibles	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, Communes
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Finances / Comptabilité / Marchés Publics
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Associations et ressourcerie OCEAN • Acteurs économiques • Habitants • Bureaux d'étude • ADEME • AREC Nouvelle-Aquitaine • Réseau RESECO, pour une commande publique durable • Réseau 3AR, achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Privilégier des produits durables pour les achats internes de fourniture <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élu.es et agent.es aux achats responsables • Continuer de privilégier les produits écolabellisés et locaux pour les achats internes de fourniture • Faire de l'achat d'occasion une priorité, en s'adressant notamment à la ressourcerie et aux autres associations du territoire • Réétudier la politique d'achat et de maintenance du matériel informatique 2. Intégrer plus critères environnementaux dans la politique marchés publics de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux et un suivi de la prise en compte actuelle des critères environnementaux dans la commande publique • Identifier les items sur lesquels la commande n'est particulièrement pas responsable • Pour chaque marché public, définir en concertation avec le service concerné les possibles critères environnementaux qui peuvent être ajoutés en cohérence avec la commande • Porter, le cas échéant, aux différentes échelles institutionnelles, un plaidoyer en faveur de la levée des verrous législatifs et réglementaires identifiés 3. Améliorer l'impact environnemental du budget de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les dépenses et projets qui ont été particulièrement néfastes pour l'environnement et le climat • Identifier les alternatives responsables existantes pour ces dépenses et projets • Évaluer l'impact environnemental et climatique des gros projets à venir de la CCIO • Confronter ces futurs projets aux objectifs du PCAET et aux alternatives identifiées • S'entretenir avec les différents services pour connaître les besoins, leur présenter les alternatives existantes et recueillir leurs réticences
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du bilan carbone du territoire • Nombre de critères environnementaux intégré dans les marchés publics • Evolution du volume de financements potentiellement néfastes pour le climat et l'environnement

Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> L'ajout de critères environnementaux aux marchés publics ne doit pas trop restreindre la concurrence ou rendre techniquement ou économiquement difficile l'exécution de la prestation 		
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
0,5 ETP	Entre 30 000 et 50 000 € (dans le cas d'un accompagnement)	Action secondaire à engager en 2024	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043231546 Les mesures commande publique de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « Climat et résilience ») https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/actualites/Fiche_explicative_loi_Climat.pdf?v=1629805657 Les intercommunalités, pilotes d'une commande publique responsable https://www.banquedesterritoires.fr/commande-publique-intercommunalites-de-france-publie-un-nouveau-guide-de-lachat-responsable Évaluation environnementale des budgets des collectivités – Guide Méthodique https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2022/09/I4CE-EEB-Guide-Methodologique.pdf Plateforme RAPIDD (communauté des achats publics durables) https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/ Réseau RESECO, pour une commande publique durable https://reseo.fr/ Réseau 3AR, achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine https://3ar-na.fr/ 		

Axe	6. Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire
Objectif	6.2. Maintenir une trajectoire innovante et exemplaire
Action	6.2.2. Maintenir et continuer d'agir sur la qualité de l'air extérieur et intérieur
Intérêt pour le territoire	Les polluants atmosphériques proviennent des activités humaines (résidentiel, industrie, agriculture) et de phénomènes naturels. Ils sont nuisibles à la santé humaine et à l'environnement au-delà de certains seuils. Parmi les plus fréquents, on trouve le NH3 (Ammoniac), les COVNM (Composés Organiques Volatils Non Méthaniques) et les « particules fines » (ou PM10 et PM2,5). Au regard de leur source d'émission, on comprend que lutter contre les polluants atmosphériques, c'est lutter aussi contre le changement climatique et les autres problématiques environnementales de manière générale. Les conséquences de la pollution de l'air sont sanitaires (air intérieur et extérieur), économiques (impact sur les cultures), environnementales (écosystèmes sensibles) et patrimoniales (dégradation des bâtiments, image touristique). Plusieurs actions ont déjà été menées sur le territoire, qu'elles soient engagées par la collectivité, comme le programme d'amélioration de la qualité de l'air intérieur au sein des crèches, ou qu'elles proviennent de l'échelle nationale comme la stratégie « zéro phyto ».
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'amélioration de la qualité de l'air intérieur au sein des crèches • Construction d'une « éco-crèche » au Château-d'Oléron par la CCIO
Cibles	Communes, acteurs agricoles, acteurs économiques, habitants
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron - Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Crèches gérées par la CCIO et crèches associatives • Communes • Associations locales • Atmo Nouvelle-Aquitaine • Région Nouvelle-Aquitaine • Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine • Agence de l'eau Adour-Garonne • Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI)
Étapes de mise en œuvre	<p><u>Tendre vers la disparition des produits phytosanitaires sur le territoire :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien des espaces verts avec des méthodes plus vertueuses <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un bilan des pratiques de la collectivité sur l'espace public • Le plan « zéro phyto » de la loi Labbé interdit l'utilisation de produits phytosanitaires dans les : parcs et jardins publics, forêts, cimetières, lieux de vie privés et petits terrains de sports. Dans le cas où des produits phytosanitaires sont toujours utilisés sur certains sites notamment les terrains de sport professionnels où l'interdiction sera à compter du 1^{er} janvier 2025, organiser des réunions pour libérer la parole avec les agents de terrain afin de recueillir leurs points de vue, leur vécu, leurs réticences et leurs craintes (concernant les produits phytosanitaires en eux-mêmes, le fait de les utiliser et, aussi, de ne pas les utiliser) • Promouvoir le label « Terre Saine » auprès des communes, un label pour valoriser les communes exemplaires et faciliter le passage au zéro pesticide (seule Dolus d'Oléron est pour l'instant labellisée) • Organiser des formations sur les bonnes pratiques à destination des agents de terrain et des personnes au sein des services concernés par la démarche (en lien avec la fiche 4.1.2) 2. Favoriser les pratiques agricoles durables (en lien avec la fiche 4.1.1) <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les différentes pratiques agricoles à l'usage sur le territoire • Sensibiliser les agriculteurs et les agricultrices utilisant des produits phytosanitaires sur les effets de ces produits sur la santé humaine, sur la biodiversité et sur les sols • Organiser des visites de fermes n'utilisant pas de produits phytosanitaires et des séances de formation aux pratiques sans ces derniers • S'entretenir avec les acteurs agricoles pour comprendre leur situation, découvrir leurs réticences et besoins, et agir en fonction 3. Intégrer les habitants à la démarche <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer (par des rencontres organisées, des sondages lors des moments de rassemblements, un sondage en ligne...) les pratiques actuelles des habitants, notamment les propriétaires fonciers privés avec jardin, en termes d'utilisation de produits phytosanitaires • Réaliser un plan de communication ou relayer des campagnes de communication existantes sur les méfaits de ces produits auprès de la population, tout en rappelant la loi Labbé qui interdit leur usage non commercial • Communiquer sur le brûlage de déchets verts en relayant les campagnes nationales de l'ADEME pour rappeler l'interdiction de brûler ses déchets verts, les effets de ces feux sur la qualité de l'air et les sanctions prévues par la loi et sur les personnes à qui s'adresser en cas de non-respect de l'interdiction

	<p><u>Améliorer la qualité de l'air intérieur :</u></p> <p>4. Protéger la santé des enfants en améliorant la qualité de l'air des lieux d'accueil collectif (notamment les EAJE : Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un bilan du programme d'action pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur au sein des crèches • Evaluer l'élargissement de l'action aux écoles et tout lieu recevant un public mineur • Connaître et référencer les sources de pollutions de l'air en intérieur (tissus, peintures, plastiques, etc.) • Identifier, au sein des lieux considérés, l'ensemble de ces sources de pollutions • Etablir un plan d'action suite à cette identification : utilisation de véhicules moins polluants, doter les bâtiments de systèmes de ventilation performants, utilisation de produits d'entretien écolabellisés, etc. • Installer plus d'outils de mesure de la qualité de l'air intérieur • Former le personnel des établissements recevant le jeune public sur les enjeux et bonnes pratiques sur la qualité de l'air <p>5. Faire preuve d'exemplarité et sensibiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grâce au référencement des polluants de l'air intérieur effectué pour les crèches et écoles, identifier, au sein des bâtiments de la collectivité (qu'ils reçoivent du public ou non), l'ensemble des sources de pollutions et effectuer la même démarche que dans les crèches • Communiquer, au sein de ces lieux, sur les actions entreprises pour la qualité de l'air intérieur au sein des bâtiments publics • Intégrer l'enjeu de la qualité de l'air intérieur et extérieur aux actions de sensibilisation sur d'autres thématiques (ayant un effet positif sur ces qualités) : mobilité, végétalisation et renaturation, agriculture durable, etc. • Intégrer systématiquement une sensibilisation à la qualité de l'air intérieur (ventilation performante, matériaux biosourcés...) dans l'accompagnement aux travaux de rénovation énergétiques portés par la plateforme territoriale <p><u>Santé environnementale et perturbateurs endocriniens :</u></p> <p>6. Développer les connaissances et compétences en matière de santé environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer le niveau de connaissances sur le sujet de la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens au sein de la collectivité (notamment des services dédiés aux questions de santé et d'hygiène) • En fonction des résultats de cette évaluation, évaluer et considérer : <ul style="list-style-type: none"> ◦ L'intégration de cette question au sein des activités des personnes compétentes ◦ L'intégration du sujet au sein de chacun des services (au regard du nombre de sujet qu'elle recouvre) • Créer un groupe de travail transversal au sein de la collectivité sur le sujet de la santé environnementale • Sensibiliser l'ensemble du public sur les enjeux (sources de pollutions et effets sur la santé) de la qualité de l'air intérieur et extérieur et des perturbateurs endocriniens 	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des mesures sur la qualité de l'air intérieur et extérieur sur le territoire en général et aux abords des lieux considérés • Evolution de la quantité de produits phytosanitaires utilisés par les collectivités, les professionnels, les particuliers ou encore les agriculteurs 	
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Il est important d'engager un dialogue avec les acteurs agricoles pour ne pas stigmatiser la profession lors des campagnes de communication • La qualité de l'air est un enjeu très transversal et abordé dans plusieurs actions du plan climat comme les actions sur la mobilité durable (objectif 3.2) ou sur la stratégie marais pour le captage de carbone (action 4.2.1) 	
	Moyens financiers	Calendrier
0,15 ETP, les actions pouvant être réparties au sein de plans d'actions d'autres thématiques	Entre 30 000€ et 50 000€	Action secondaire à engager en 2025
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Jardiner 100 % naturel https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/6345/guide-pratique-jardiner-naturel.pdf • Ma commune sans pesticides : le guide des solutions https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10-Guide_zero_pesticides.pdf <p>Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants et des adolescents https://www.oqai.fr/fr/media/brochures-et-guides/oqai-guide-pratique-2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bons gestes pour un bon air : quelques conseils pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des logements https://www.oqai.fr/fr/media/brochures-et-guides/135-oqai-les-bons-gestes 	

Axe	6. Façonner un territoire impliqué, innovant et exemplaire
Objectif	6.2. Maintenir une trajectoire innovante et exemplaire
Action	6.2.3. Encourager les expérimentations et démarches innovantes
Intérêt pour le territoire	<p>Le territoire est engagé dans une démarche TEPos (Territoire à Énergie Positive) depuis plusieurs années. Il s'agit de poursuivre la démarche initiée dans la trajectoire TEPOS et la réengager la labélisation « Territoire engagé climat-air-énergie » (anciennement Cit'ergie) et d'encourager les collectivités communes à l'exemplarité en s'appuyant sur l'innovation et les acteurs référencés sur les sujets, dont les universités et les réseaux locaux (réseau TEPos, réseau PCAET...). L'innovation peut être développée lors de travaux communs entre des professionnels issus du territoire et des acteurs à la pointe de certains domaines spécifiques. Les étudiants et les chercheurs peuvent participer à l'élaboration d'études, d'expertises ou apporter leur savoir sur des thématiques tout en prenant en compte les caractéristiques de l'île.</p> <p>La collaboration avec des universités et des chercheurs a déjà permis de travailler sur différents programmes dont un programme de recherche "Démarche pour la réduction de la vulnérabilité" de l'Université de La Rochelle. Un autre projet "Larguons les amarres pour un Dolus solidaire" a été porté par les étudiants de l'école d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée.</p>
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche TEPos (Territoire à Énergie Positive) • Labellisation Cit'Ergie en 2019 • Programme de recherche « Carbone bleu » de La Rochelle Université
Cibles	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, communes
Pilote	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron – Service Énergie-Climat
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Universités et en particulier La Rochelle Université • Région Nouvelle-Aquitaine • Département Charente-Maritime • ADEME • Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires • Ministère de la Transition Énergétique • CEREMA
Étapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre les progressions dans les trajectoires TEPos et « territoire engagé climat-air-énergie » <ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux des actions déjà menées et de la progression pour la trajectoire TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) et la labellisation « territoire engagé climat-air-énergie » (ex Cit'Ergie) dans le cadre des bilans des démarches • Mobiliser les élus pour leur présenter les résultats et les informer de la progression du territoire • Relancer la labellisation « territoire engagé climat-air-énergie de la collectivité » avec l'ADEME • Continuer à s'investir dans les réseaux locaux (réseau TEPos, réseau PCAET...) 2. Favoriser les partenariats avec les universités <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les contacts notamment avec La Rochelle Université pour discuter des problématiques rencontrées, des projets de recherche et des éventuels partenariats possibles • Se tenir au courant des projets de recherches des universités françaises 3. Poursuivre une veille sur les démarches innovantes <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place sur une veille sur les démarches expérimentées, mises en place et existantes en France et à l'international, cohérentes avec les spécificités du territoire, sur les thématiques abordées dans ce plan climat et notamment sur l'adaptation au changement climatique • Réaliser un recueil qualitatif d'informations sur des démarches innovantes cohérentes avec les spécificités du territoire • Organiser des séances de présentations de démarches aux élus et techniciens concernés • Organiser des visites de lieux accueillants des démarches innovantes
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'action réalisées dans le label « territoire engagé climat-air-énergie » • Création de partenariats avec les universités • Nombre de travaux réalisés avec d'autres territoires

Points de vigilance			
Moyens humains	Moyens financiers	Calendrier	
0,5 (poste mutualisé avec l'animation du plan climat)	Entre 10 000 et 30 000€	Action secondaire à engager en 2024	
Ressources	Label Territoire engagé de l'ADEME : https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/ Territoires à Énergie Positive : https://tepos.fr/ La Rochelle Université : https://www.univ-larochelle.fr/		